

# Djeddah

Livret d'accueil

*Février 2015*



## Sommaire

AVERTISSEMENT .....	2
1. DJEDDAH ET L'ARABIE SAOUDITE, PRESENTATION GENERALE .....	2
2. APERÇU HISTORIQUE DE DJEDDAH .....	3
3. LA MECQUE .....	5
4. L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE (OCI).....	6
5. LA FRANCE A DJEDDAH.....	7
6. AVANT VOTRE DEPART DE FRANCE.....	9
7. LES SERVICES CONSULAIRES FRANÇAIS A DJEDDAH .....	11
8. LES AUTRES SERVICES DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A DJEDDAH .....	16
9. L'AEROPORT .....	20
10. US ET COUTUMES .....	21
11. LES ASSURANCES .....	22
12. CONDUIRE A DJEDDAH .....	23
13. LES BANQUES.....	24
14. LE LOGEMENT.....	25
15. LA SANTE.....	26
16. L'EDUCATION .....	30
17. LES LOISIRS .....	32
18. LES MEDIAS.....	34
19. LES EMPLOIS OUVERTS AUX FEMMES EXPATRIEES.....	36
20. INTRODUCTION D'ANIMAUX DOMESTIQUES EN ARABIE.....	37
21. LES TELECOMMUNICATIONS .....	38
22. ADRESSES UTILES .....	39
23. LEXIQUE .....	41
24. BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE SUR L'ARABIE SAOUDITE .....	41
25. PLAN DE DJEDDAH .....	43

## Avertissement

Ce livret est destiné à donner des informations utiles à l'installation et à l'orientation de tout nouvel arrivant à Djeddah. Il traite essentiellement de la vie courante. Les conseils et recommandations qu'il contient revêtent un caractère indicatif. Ses lecteurs sont invités à communiquer leurs remarques et suggestions au Consulat Général de France à Djeddah : [contact@consulfrance-djeddah.org](mailto:contact@consulfrance-djeddah.org). Leurs contributions seront prises en compte et permettront d'enrichir ce livret.

## 1. Djeddah et l'Arabie saoudite, présentation générale

L'Arabie saoudite s'étend sur un territoire grand comme quatre fois la France et a une population de 30 millions d'habitants. C'est un pays en partie désertique, mais en majeure partie steppique et les montagnes du sud-ouest sont vertes et arrosées.

### 1- L'Arabie Saoudite

Indicateurs démographiques				
Indicateur	Valeur	Rang		
		CCEAG	Arabe	Mondial
Population (2014)	30.100.000	1 <sup>er</sup> (79% CCEAG)	6ème	41ème
Projection de la population en 2050	43.658.000			
Part de nationaux	66%	1 <sup>er</sup>		
Part des – 25 ans	55 % (2010) 45% (2050)			
Age médian	25,9			
Taux de natalité	1,93 %			
Croissance démographique	2,6% (2014) 21% (2010-2015)			
Taux d'urbanisation <sup>1</sup>	82,3%	Parmi les plus hauts du monde.		
Indicateurs socio-économiques				
Indicateur	Valeur	Rang		
		CCEAG	Arabe	Mondial
PIB	745,3 milliards USD (2013)	1er	1er	23ème
PIB/hab en dollars	26.000	6ème	6ème	39ème
Taux de chômage	10,8%	6ème	7ème	84ème
Indice de Développement Humain (IDH) <sup>2</sup>	0,770	4ème <sup>3</sup>	4ème	56ème 57 <sup>e</sup> Mexique, 55e Bulgarie

<sup>1</sup> PNUD.

<sup>2</sup> Rapport sur le développement humain 2011 (PNUD).

<sup>3</sup> Rang arabe : EAU 0,846 (30ème), Qatar : 0,831 (37 ème), Bahreïn : 0,806 (42 ème), Koweït : 0,760 (63ème).

## 2- Djeddah

Indicateur	Valeur
Population 2014	4,7 millions (16% de la population totale du pays)
Population en 2000	2,5 millions
Population en 1940	40.000
Taux de croissance	6,4% par an
Part de non-nationaux	50% (> 20% à la moyenne du pays)
Revenu annuel/habitant	5.650 \$ (< 30% à la moyenne)
Taux de chômage	8% officiel (5% en 1980)

Djeddah est la deuxième ville d'Arabie Saoudite après Riyad. Elle abritait les ambassades étrangères jusqu'en 1986. Avec son port « islamique » et son aéroport international – les premiers du pays - Djeddah s'impose de nos jours comme l'un des centres les plus prospères d'Arabie Saoudite. D'une grande diversité culturelle, Djeddah la cosmopolite est la vitrine du pays sur le monde. Elle est le foyer culturel le plus actif du pays, notamment dans les domaines de la peinture et de la presse. Sa devise est « Djeddah diffère ».

La ville connaît une très forte croissance depuis quelques décennies en raison du boom économique connu par l'Arabie saoudite depuis les années 70. Sa prospérité transparaît dans le paysage urbain, dominé par le symbole que représente son jet d'eau, le plus haut du monde.

Aujourd'hui, Djeddah est une métropole qui s'étend sur environ 80 km le long de la mer Rouge. Son visage ne cesse de se transformer et la ville est en plein chantier, pour moderniser ses réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Le lancement de la construction d'un métro est prévu dans les prochains mois.

Djeddah jouit d'un rayonnement important dans le monde arabe et musulman. Elle est le siège de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et de son organisme affilié la Banque Islamique de Développement, acteur majeur du financement du développement.

L'Arabie Saoudite affiche, par rapport à la France, une heure de plus en été et deux heures de plus en hiver. Les Saoudiens utilisent simultanément le calendrier grégorien et le calendrier hégirien, qui est lunaire. La semaine de travail légale en Arabie Saoudite va du dimanche au jeudi. Le vendredi et le samedi constituent le repos hebdomadaire.

Bien que le climat soit chaud toute l'année à Djeddah, on peut distinguer deux saisons :

- un été très chaud et humide où le thermomètre avoisine les 40°C ;
- et un hiver chaud et sec où la température dépasse rarement les 30°C.

## 2. Aperçu historique de Djeddah

### Djeddah, carrefour humain et ville multiculturelle

Djeddah tire son nom du substantif qui signifie *grand-mère* en arabe. Selon la tradition, il s'agirait de la « grand-mère » de l'humanité, Eve, qui serait enterrée dans un cimetière encore visible en ville, mais où son tombeau a disparu. Cette étymologie est à l'image d'une ville dont l'histoire a marqué la péninsule Arabique à travers les âges.



Carrefour humain et commercial historique, elle est la première ville de la région du *Hedjaz*, adossée sur la longue chaîne de montagnes qui sépare la mer Rouge à l'Ouest du plateau central de la péninsule Arabique à l'Est.

La circonscription consulaire de Djeddah est bordée au Nord par la Jordanie et au sud par le Yémen. Embrassant un territoire aussi vaste que l'Egypte, elle est le lieu du périple pluriséculaire des caravanes qui reliaient le Yémen au Levant et faisaient notamment halte à Taïf, La Mecque, Djeddah et Médine.

Djeddah a su conserver à travers les âges son dynamisme commercial et sa prospérité économique grâce à l'activité de ses grandes familles marchandes, à sa localisation stratégique au bord de la Mer Rouge, à mi-chemin entre le golfe d'Aden et l'isthme de Suez et à sa fonction de porte de La Mecque, dont elle est distante de 80km. Sa vieille ville – le Balad – constitue un témoignage architectural unique de ce riche passé.

Djeddah a toujours été le port de La Mecque. Elle se situe au point d'inversion des vents mer Rouge, ce qui en fait un site optimal pour les échanges entre cette mer et l'océan Indien, la Méditerranée de l'autre. C'est grâce à ces fonctions que Djeddah s'est imposée avec le temps comme le principal centre commercial d'Arabie. Les grandes familles originaires de la ville, de La Mecque et du Hadramaout, au sud de l'Arabie, ont acquis d'importantes fonctions commerciales et économiques, rejointes par d'autres familles du Hedjaz, du reste de l'Arabie ou de l'ensemble du monde musulman, du Maroc à la Chine.

Si aujourd'hui il existe peu de différences entre les grandes familles de Djeddah au niveau de leur rang social, c'est en référence à l'histoire que l'on parvient à différencier la légitimité, le prestige ou encore le domaine d'activités de chacune de ces familles qui contrôlent l'essentiel de l'économie de la ville. L'identité de Djeddah s'est forgée au cours des siècles par l'apport humain et culturel des vagues migratoires successives qui, au fil des générations, ont conféré à cette ville sa cohésion sociale et tissé un réseau économique complexe entre l'Egypte et l'océan Indien.

### **Djeddah depuis l'édification du Royaume d'Arabie Saoudite en 1932**

Dans l'entre-deux guerres, qui a vu la mise en place de l'Etat saoudien actuel après la conquête du *Hedjaz* par le Roi Abdelaziz, fondateur de la dynastie des *Saoud*, et son intégration dans le nouveau royaume saoudien à partir de 1932, Djeddah a connu une vague importante de migration des grandes familles du *Najd*, principalement des oasis de Riyad et du Qassim. Sous l'impulsion de ces familles telles que les *Juffali*, *Khashoggi*, *Yasin*, *Sulayman*, *Khariji* ou encore les *Sudairi* et les *Qusaibi*, qui vont rapidement fonder des entreprises ou intégrer les institutions bancaires et administratives du *Hedjaz*, Djeddah ne tardera pas à être reliée et subordonnée au réseau commercial, économique et financier du *Najd* contrôlé par leurs parents, vassaux des *Saoud*. Mais la famille royale a pris soin de préserver les intérêts et de cultiver l'alliance des familles marchandes et religieuses du Hedjaz, dont le poids économique et culturel restait (et demeure) indispensable à la prospérité du royaume. Les revenus des douanes du Hedjaz (le commerce) et du pèlerinage formaient la première source de revenus du royaume jusqu'aux années 1950.

Aujourd'hui encore, il existe un sentiment de repli chez certaines grandes familles historiquement originaires de Djeddah par rapport aux familles originaires du Nejd (Riyadh). La nostalgie d'un Hedjaz largement autonome pendant l'époque ottomane et au début du règne du chérif Hussein (dont la fin a laissé un mauvais souvenir), révèle la crainte d'une relégation de la région au profit de la région centrale ou orientale, et le sentiment largement partagé de n'avoir pas perçu les bénéfices de l'enrichissement lié à l'exploitation pétrolière. Cependant, ces ressources et les liens avec la famille royale ont permis l'ascension d'autres familles installées au Hedjaz, comme les Bugshan ou les Ben Laden.

### 3. La Mecque

Considérée comme le centre du monde musulman, La Mecque est la première ville sainte de l'islam. Lieu de naissance de l'islam et de son Prophète Mahomet, La Mecque abrite la *kaaba*, édicule de 15 mètres de haut environ, recouvert d'une tenture noire et or et vers lequel se prosternent tous les musulmans pour les cinq prières quotidiennes. Considérée comme la maison symbolique de Dieu sur terre, la *kaaba*, qui signifie édifice cubique, aurait été construite, selon une tradition populaire qui ne figure pas dans le Coran, par Adam à qui l'Archange Gabriel aurait apporté la pierre angulaire du Paradis. D'une blancheur originelle éclatante, celle-ci se serait noircie avec le temps en absorbant les péchés des pèlerins qui la touchent et l'embrassent. La Pierre Noire enchâssée dans la Kaaba en est l'élément le plus sacré.

Toujours selon la tradition, la *kaaba terrestre* serait la réplique d'une *kaaba céleste*, au Septième Ciel, où les anges se consacrent à l'adoration de Dieu. Détruite lors du Déluge, la *kaaba* aurait été reconstruite par le Prophète Abraham et son deuxième fils Ismaïl, ancêtre généalogique des Arabes et de la tribu dont est issu le Prophète Mahomet, les *Qoreich*. Abraham est considéré comme un prophète de l'islam. Rappelons que « musulman » veut dire « soumis » (à Dieu), c'est-à-dire croyant en un seul Dieu : il va donc dans la logique de l'islam de révéler des monothéistes comme Abraham, Moïse ou Jésus comme des prophètes. Abraham aurait lui-même accompli le pèlerinage à la Mecque après avoir rebâti la *kaaba* sur ordre de son Seigneur. Endommagée à la suite de plusieurs catastrophes historiques (inondations, incendies, effondrements), la *kaaba* n'aurait conservé que deux coins d'origine.

Aujourd'hui abritée au cœur de la Mosquée du *Haram*, la plus grande du monde, la *kaaba* est le centre d'un dispositif de sites sacrés situés à quelques mètres, parmi lesquels le *Maqam Ibrahim* où sont révérees les traces des pieds d'Abraham, le tombeau du Prophète Ismaïl, le puits de *Zemzem* et la galerie de procession entre les roches de *Safa* et de *Marwa*. Les pèlerins doivent exécuter sept fois le trajet entre ces deux points, en commémoration de l'errance d'Hagar et de son bébé Ismaïl, abandonnés par Abraham sur le site actuel de la Mosquée, sur ordre de Dieu.

Hors du *Haram*, les environs de La Mecque abritent plusieurs sites sacrés faisant partie des étapes obligatoires du Grand Pèlerinage annuel de La Mecque, appelé *hajj*. Ainsi, l'itinéraire du pèlerin s'articule autour des trois sites d'Arafat, Mina et Muzdalifa, où se déroulent les principaux rites du *hajj*, ouverts et conclus par des circumambulations autour de la *Kaaba*. Le *hajj* a lieu chaque année du 8 au 13 du mois lunaire de *Dhul Hijja*. Beaucoup de pèlerins se rendent en plus sur le Mont de la Lumière (Jabal al-Nur), où le Prophète Mahomet reçut le début de la révélation coranique, dans la grotte de Hira.

Cinquième pilier de l'islam, le *hajj* rassemble chaque année de 5 à 6 millions de pèlerins, ce qui en fait de loin le principal rassemblement humain de l'histoire. Il faut y ajouter un nombre équivalent de visiteurs dans le cadre du « petit pèlerinage », l'*omra*, qui peut être réalisé à n'importe quel moment de l'année. Considéré comme l'étape finale dans la vie spirituelle du musulman, le *hajj* confère à La Mecque et, par extension, à l'Arabie Saoudite et à son souverain, un prestige et un statut uniques. Le titre officiel du roi est celui de « Serviteur des deux Lieux saints » (La Mecque et Médine, où est situé le tombeau de Mahomet).

Métropole de près de deux millions d'habitants, La Mecque est demeurée à travers les siècles un important centre commercial de la région du Hedjaz. Le pèlerin moderne arrivant à La Mecque est frappé de prime abord par le gigantisme des tours, hôtels de luxe et centres commerciaux environnant la Mosquée du *Haram*.

Depuis une décennie, La Mecque est en pleine mutation. En effet, le projet de développement en cours de réalisation métamorphose le centre de la ville, autour de la grande Mosquée, en la dotant de nouvelles voies de communications routières et ferroviaires et en multipliant ses capacités d'accueil de pèlerins, sans cesse mises à l'épreuve au fil des ans. Les candidats au pèlerinage sont, en effet, bien plus nombreux que ceux qui obtiennent le précieux visa. Le Hajj a drainé en 2014 environ 17.000 pèlerins venus de France. Un livret relatif au Hajj et à l'Antenne Consulaire est mis en ligne sur le site du Consulat Général de France : [www.consulfrance-djeddah.org](http://www.consulfrance-djeddah.org).

## 4. L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI)

Djeddah abrite le siège de l'Organisation de la Coopération Islamique. Créée en 1969 à Rabat sous le nom d'Organisation de la conférence islamique, l'OCI regroupe cinquante-sept Etats. Leur population est majoritairement musulmane, sauf pour le Togo, la Côte d'Ivoire, l'Ouganda, la Guyana et le Suriname où les musulmans forment une minorité importante. Ceci en fait la seconde organisation internationale par la taille après l'ONU. Des pays asiatiques y côtoient les Etats arabes et de nombreux pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Sud.

Considérer l'OCI comme une organisation religieuse, à l'instar de la Ligue islamique mondiale par exemple, serait commettre un contresens. Il s'agit d'un regroupement politique usant des instruments traditionnels des relations internationales et non d'outils religieux. Elle ne s'occupe pas de religion, mais entend défendre les intérêts de ses membres et favoriser leurs relations mutuelles, à l'instar des grandes organisations régionales, ce qui l'amène bien sûr à lutter pour les droits de population, toutes religions confondues. Elle soutient, par exemple, la population syrienne dans son ensemble contre son régime, qu'elle a ostracisé en août 2012 pour des raisons politiques et non religieuses.

En écho aux sentiments des populations de ses membres, l'OCI se fait également l'avocat de minorités musulmanes, par exemple en Birmanie, de la même manière que nos pays soutiennent certaines populations opprimées. On pourrait dire grossièrement que l'OCI ne défend pas l'islam, mais les musulmans. La création en 2012 par cette organisation d'une commission des droits de l'homme est significative de ses préoccupations en la matière et de sa volonté de les prendre en compte suivant les voies diplomatiques.

Soucieuse de traiter sur le plan politique un problème culturel fréquemment exprimé sous couvert de religion, l'OCI est également très engagée dans le dialogue des civilisations – en clair la réduction de la fracture Islam/Occident (il ne s'agit en rien d'un dialogue interreligieux, ne de questions relatives au culte) et la lutte contre l'islamophobie. Elle soutient donc depuis son lancement en 2004 l'initiative hispano-turque d'Alliance des civilisations, endossée depuis lors par l'ONU.

L'OCI est considérée à présent comme un interlocuteur politique par des pays dont la majorité de la population n'est pas musulmane. Les uns ont obtenu un statut d'observateur (Russie, Thaïlande, Bosnie-Herzégovine, RCA, République turque de Chypre du Nord) ou le demandent (Inde, Philippines), d'autres ont nommé un envoyé spécial auprès de l'organisation (Etats-Unis, Royaume Uni, Australie, France et Canada). L'OCI dispose, par ailleurs, de délégations permanentes auprès de l'ONU et de l'Union européenne.

L'OCI compte onze organes subsidiaires et institutions spécialisées : la Banque islamique de développement et le Fonds de solidarité islamique (basés à Djeddah), l'Agence

islamique internationale de presse (Djeddah), l'Union des radiodiffusions des Etats islamiques (Djeddah), l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (Rabat), le Comité islamique du Croissant rouge international (Benghazi), le Centre de recherches statistiques, économiques sociales et de formation pour les pays islamiques (Ankara), le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamique (Istanbul), l'Université islamique de technologie (Dacca), le Centre islamique pour le développement du commerce (Casablanca) et l'Académie islamique du fiqh (jurisprudence, Djeddah). Elle compte aussi seize institutions affiliées.

Créée en 1976, la Banque Islamique de Développement (BID) est l'une des principales institutions financières internationales. Son objectif est de promouvoir le développement économique et social dans les pays membres de l'OCI. Régis par le code éthique de la finance islamique, les financements de la BID reposent sur les diverses modalités du prêt sans intérêt, parmi lesquelles le crédit-bail (leasing) pour le financement d'acquisition d'équipements, la vente à tempérament pour l'achat d'actifs de longue durée, l'istisna' destiné au financement de projets sur commande et la Mourabaha, qui consiste en l'achat et la vente avec une marge bénéficiaire, avec participation au capital. La BID a signé un accord de coopération avec l'Agence Française de Développement.

## 5. La France à Djeddah

Depuis l'ouverture du consulat de France en 1839, la population de Djeddah est passée d'environ 10.000 à plus de 4 millions d'habitants. Le Consulat Général couvre à présent une circonscription consulaire d'une superficie double de celle de la France, qui s'étend sur les régions administratives suivantes : La Mecque (qui comprend la ville de Djeddah), Médine, Najran, Jizan, Assir, Al-Baha, Tabouk, Al-Jouf et la Frontière nord.

Les Français n'ont jamais été aussi nombreux à Djeddah et dans sa région. Leur nombre a doublé en cinq ans, pour atteindre environ 2.800 personnes. Le consulat général de France à Djeddah a délivré 54.000 visas en 2014, ce qui en fait le consulat français le plus actif en la matière au Moyen-Orient. Le tourisme saoudien en France est en plein essor.

Les hommes d'affaires français implantés à Djeddah et leurs homologues saoudiens ayant des relations d'affaires avec la France ont formé le Cercle d'affaires franco-saoudien de Djeddah (Cafsd), qui organise des rencontres d'affaires, des conférences et des visites de sites.

Le service de coopération et d'action culturelle s'emploie au développement de la francophonie et de la coopération culturelle, technique, scientifique et interuniversitaire. Il informe les étudiants sur les modalités de la poursuite de leurs études supérieures en France. On y trouve la plus importante bibliothèque francophone de Djeddah.

Le consulat bénéficie de l'appui du Club des amis de la culture française pour sa programmation culturelle : expositions, concerts, conférences, cinéma et soirées diverses, ce qui en fait l'un des principaux acteurs culturels du pays. Cette programmation vise à diffuser la culture française et à promouvoir la création locale, pour jeter des ponts entre Arabes et Français.

L'Ecole française internationale accueille 1.380 élèves de 33 nationalités cette année. La demande des parents est telle qu'elle intègrera de nouveaux locaux plus spacieux dans le nord de la ville en 2016. Les écoles francophones de Djeddah ont formé en 2014 un groupement d'intérêt commun, le Cercle des écoles francophones. L'Alliance française délivre des cours de français langue étrangère. Elle a accueilli 1.100 étudiants en 2013.



La France est le premier partenaire de l'Arabie saoudite en matière archéologique. Dans la circonscription consulaire de Djeddah, des missions françaises sont actives aux îles Farasan et à Najran, Doumat al-Jandal, Kilwa et Madain Saleh.

Le consulat accueille également un officier de la Marine nationale, chargé de la coopération avec la flotte de l'Ouest, qui est basée à Djeddah et dont de nombreux bateaux sont d'origine française.

Le consul général est aussi envoyé spécial de la France auprès de l'Organisation de la coopération islamique, qui a pour siège Djeddah.

Le Consulat général de France à Djeddah prodigue une assurance aux pèlerins en provenance de France pour le Hajj (17.000 en 2014) ou la Omra (23.000 en 2014), qu'ils soient français ou résidents étrangers en France. Il ouvre chaque année une permanence consulaire à La Mecque.

La France à Djeddah, ce sont aussi de nombreux autres intervenants dans tous les domaines. Des associations dynamiques animent la vie sociale et culturelle des Français de Djeddah et de leurs relations, de toutes nationalités : la Maison de France, l'Union des Français de l'Etranger, Français du Monde et le Club de pétanque.

Les Saoudiennes francophones de Djeddah se sont regroupées en 2013 pour organiser des activités culturelles et des rencontres avec des personnalités françaises de passage. Les médecins francophones de Djeddah ont eux aussi formé leur amicale, qui vise à promouvoir la coopération médicale franco-saoudienne.

#### **- La communauté française de Djeddah**

Avec plus de 6.000 ressortissants, la communauté française en Arabie saoudite est dynamique, en accroissement constant ces dernières années, particulièrement à Djeddah.

2015	Circonscription de Djeddah
Français inscrits au registre	2 710
Etrangers inscrits en protection	164

Un nombre important de Français de passage ou d'étrangers résidents en France (40.000 en 2014, dont environ 50% de ressortissants français) transitent par Djeddah pour accomplir les rites du petit et du grand pèlerinage à La Mecque.

L'accroissement rapide et continu de notre communauté à Djeddah (+ 127% en cinq ans, + 22% en 2014) devrait encore s'accélérer avec l'arrivée de techniciens français et de leurs familles dans le cadre de récents contrats importants remportés par les firmes françaises. C'est notamment le cas de l'entreprise DCNS, qui s'est vu confier la remise à niveau de bâtiments militaires de la flotte de l'Ouest. C'est à Médine que la progression est la plus rapide (+ 30% en 2013, +36% en 2014). Concernant la circonscription de Djeddah, les trois-quarts de la communauté résident à Djeddah, le reste étant surtout concentré à Médine et La Mecque.

## 6. Avant votre départ de France

### A. Précautions à prendre en vue d'éventuelles démarches administratives

Nul n'est à l'abri de la perte ou du vol de ses biens. Pour faciliter le travail de l'administration consulaire et lui permettre d'accélérer la délivrance de nouveaux documents administratifs, il importe que le voyageur s'entoure, avant son départ, des précautions ci-après :

- Photocopier en deux exemplaires l'ensemble des documents personnels, à savoir : passeport (pages d'identification, page revêtue du visa saoudien, etc.) ; carte nationale d'identité française ; carnet de vaccinations ; etc. En confier un exemplaire à sa famille pour envoi si nécessaire.
- Scanner les documents personnels et les stocker dans un ordinateur et dans une clé USB que le voyageur n'oubliera pas d'emporter avec lui.
- Ne pas ranger tous ses documents personnels au même endroit pour ne pas les perdre tous en même temps.

### B. Démarches en vue de l'obtention du visa saoudien

Le séjour en Arabie Saoudite implique le respect scrupuleux de certaines règles. Ainsi, le voyageur doit-il être muni :

- De son passeport français en cours de validité.
- D'un visa saoudien. Cependant, le voyageur doit savoir que son passeport ne pourra être visé que si sa date d'expiration dépasse trois mois à compter de sa demande de visa.
- D'un carnet de vaccinations à jour. Le site de l'Ambassade d'Arabie Saoudite à Paris donne la liste des vaccins obligatoires. Il importe, par ailleurs, au voyageur de s'informer sur la nécessité ou non de prendre d'autres précautions vaccinales en plus de celles qui sont exigées.
- D'un document médical mentionnant les résultats du test VIH.

En France, ce sont l'Ambassade d'Arabie Saoudite à Paris et le Consulat Général d'Arabie Saoudite à Neuilly-sur-Seine qui sont habilités à délivrer les visas.

L'Arabie Saoudite accorde plusieurs types de visas (le visa touristique n'existe pas) :

- Visa de travail : Il est accordé aux personnes qui vont s'installer dans le pays à la suite de l'obtention d'un contrat de travail.
- Visa d'affaires : il est valable pendant un mois. Toutefois, à la demande du sponsor (personne d'influence ou entreprise invitante), le visa pourra être prolongé. On entend par sponsor la personne ou l'organisme sous la responsabilité duquel le ressortissant étranger sera placé pendant toute la durée de son séjour (visite, travail, etc.) dans le Royaume. Le sponsor se chargera, le cas échéant, d'accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de la délivrance du titre de séjour saoudien (*iqama*). Les membres de la famille du ressortissant étranger qui résideraient avec lui en Arabie Saoudite recevront chacun leur *iqama*.

- Visa religieux : il est réservé aux Musulmans pour accomplir le Grand Pèlerinage à La Mecque (Hajj) ou le Petit Pèlerinage (Omra). Tout dépassement du temps de séjour autorisé (mentionné sur le visa) peut entraîner une procédure d'expulsion après paiement d'une amende pouvant atteindre 2.000 €.

### **C. Modalités d'obtention d'un visa pour l'Arabie Saoudite**

Le Consulat Général d'Arabie saoudite en France, situé à Neuilly-sur-Seine, reçoit les demandes de visas par internet. Ci-après l'adresse de son site : <https://enjazit.com.sa>.

La procédure de demande de visa est complexe :

#### 1- Téléchargement.

Accéder à la fiche de renseignements par le site susmentionné : Individuals > Applications for visa from Saudi missions abroad > Agree deux fois.

#### 2- Documents constitutifs de la demande de visa.

- Deux photos d'identité aux normes indiquées par le Consulat.
- Invitation du sponsor aux normes requises.
- Passeport dont la validité ne peut expirer dans les trois mois suivant la date de la demande de visa.
- Fiche de renseignements du site, comportant une photo d'identité intégrée.
- Récépissé de paiement sur le site.

#### 3- Formulaire à remplir ; paiement.

- Intégrer une photo d'identité aux normes requises. Le format de l'image doit être très léger. A cette fin, télécharger le logiciel Image Resizer (téléchargement gratuit en ligne).
- Faire figurer son nom de famille et son prénom en écriture arabe. Pour cela, utiliser le clavier virtuel [lexilogos](http://www.lexilogos.com/clavier/araby.htm) <http://www.lexilogos.com/clavier/araby.htm>
- Il faut mentionner le nom du sponsor, c'est-à-dire celui du signataire de la lettre d'invitation, que l'on doit présenter. Inscrire le chiffre zéro dans la case « Sponsor ID number ».
- Accéder au mode de paiement, lequel est effectué par carte bleue. Une fois réglée la somme demandée (10 dollars environ), imprimer immédiatement le formulaire et la preuve du règlement, qui risquent sinon d'être perdus. Enregistrer la capture d'écran.
- Régler ensuite les frais de visa (56 dollars) : Accueil enjazit > Individuals > Visa fees payment. Indiquer le numéro de demande ('application number') qui figure sur le formulaire. Une fois les frais réglés, imprimer immédiatement la preuve d'achat qui s'affiche à l'écran, sinon elle sera perdue. Enregistrer la capture d'écran.
- Se rendre au consulat d'Arabie saoudite muni de l'invitation, du passeport, de 2 photos d'identité, du formulaire rempli et de la preuve du règlement des frais de visas. En cas d'impossibilité de se déplacer, ces documents devront être envoyés, avec accusé de réception, au Consulat Général d'Arabie Saoudite à Neuilly-sur-Seine, en incluant une enveloppe avec accusé de réception prépayée pour le retour du passeport.

Si vos tentatives sont infructueuses, le site du consulat d'Arabie saoudite mentionne les coordonnées d'une société privée pouvant se charger de l'obtention du visa pour un coût allant de 100 à 300 euros.

## 7. Les services consulaires français à Djeddah

### 1 - Renseignements pratiques

Coordonnées du Consulat Général de France à Djeddah :

**Quartier Al-Hamra – rue Al-Shouara**

**Po Box 145 – DJEDDAH 21411**

**<http://www.consulfrance-djeddah.org>**

**Courriel générique : [contact@consulfrance-djeddah.org](mailto:contact@consulfrance-djeddah.org)**

**Téléphone : (+966) 12 610 8900 – service consulaire - Télécopie : (+966) 12 610 8910.**

Réception du public les dimanches, mardis et jeudis de 8h30 à 13h00.

Les deux autres jours sont consacrés au traitement des dossiers collectés. Il est toutefois possible d'être reçu sur rendez-vous, du dimanche au jeudi de 08h30 à 15h00, en fonction des disponibilités des agents consulaires.

### 2. L'immatriculation consulaire

#### A - Rôle de l'inscription au registre des Français établis hors de France

L'immatriculation consulaire ou inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et gratuite. Elle donne droit à la délivrance d'une carte consulaire et offre maints avantages :

- Facilitation des formalités administratives telle que les demandes de passeport et de carte nationale d'identité, etc.
- Réduction des droits de chancellerie pour certains actes administratifs : certifications conformes, légalisations de signature, actes notariés, etc.
- Délivrance d'un certificat de radiation à la rupture d'établissement : ce document facilitera les formalités en douane du déménagement ; il sera réclamé par la Préfecture lors de la conversion du permis obtenu en Arabie Saoudite ; il est indispensable pour d'autres démarches administratives en France ou à l'étranger, auprès d'une de nos représentations diplomatiques ou consulaires.
- Prise en compte dans le plan de sécurité du Consulat Général. En cas d'évènement grave, nous pourrons vous localiser et le chef d'îlot du secteur dans lequel se trouve votre domicile pourra vous aider.
- Réception des messages internet et tweets envoyés par le Consulat (fête nationale du 14 juillet et commémorations, événements culturels, appel à la vigilance en cas d'insécurité locale ou de menaces dirigées contre la communauté française...).

#### B - Modalités d'inscription

L'inscription est de droit pour toute personne apportant la preuve de sa nationalité française et s'installant dans la circonscription consulaire pour six mois au moins. Cette démarche peut être accomplie :



- Par correspondance.
- Par télécopie.
- Par courrier électronique.
- Ou par dépôt de dossier au service d'accueil du consulat.

Les documents nécessaires :

- Certificat de nationalité française, carte nationalité d'identité française ou passeport électronique ou biométrique français, copie intégrale d'acte de naissance.
- Copie intégrale d'acte de mariage ou livret de famille pour les conjoints.
- Livret de famille pour père célibataire, mère célibataire, ou père et mère célibataires.
- *Iqama* (titre de séjour saoudien) ou tout document prouvant la résidence.
- Contrat de travail ou attestation de l'employeur.
- Une photo d'identité récente de chaque membre de la famille.

Un Français de passage ne peut pas être inscrit au registre des Français établis hors de France. Est considéré comme Français de passage toute personne en visite ou demeurant dans la circonscription consulaire de Djeddah pour moins de six mois. Les Français de passage ont cependant intérêt à se faire connaître par le Consulat Général. Ils ont le droit de bénéficier de son aide, de son assistance et de sa protection. Les Français résidents et de passage recevront les renseignements ou informations suivantes :

- Identité de leurs chefs d'îlots dans le cadre du plan de sécurité. Ces derniers ont accepté de jouer le relais entre nos compatriotes et le Consulat Général. Ils auront la charge de regrouper, si nécessaire, les Français qui habitent dans leurs secteurs respectifs.
- Messages que le Consulat Général diffuse par courrier électronique.

Le Consulat Général dispose d'un site internet mis régulièrement à jour, ayant notamment pour objectif de fournir des informations administratives. L'adresse du site est :

**[www.consulfrance-djeddah.org](http://www.consulfrance-djeddah.org)**

Afin de suivre l'actualité du Consulat Général de France, celui-ci met aussi à votre disposition un service d'information sur « Twitter ». Suivez-nous sur : @FranceaDjeddah.

### **3. Établissement d'un passeport**

**Dépôt de la demande** : Le demandeur doit être présent au moment de la demande (sur rendez-vous) et lors du retrait pour prise d'empreintes et vérifications.

#### **A. Personnes majeures**

- **Bénéficiaire** : Le demandeur doit être de nationalité française.
- **Durée de validité** : 10 ans.
- **Coût** : 86 euros photo fournie. Si les photos sont réalisées au Consulat grâce à une station d'acquisition de demande de passeport, le tarif est de 89 euros. Les droits de chancellerie sont perçus en numéraire, exclusivement en rials et au moment de la demande.

## Liste des documents à présenter

S'il s'agit d'une première demande et si le demandeur ne peut pas présenter de titre sécurisé : original de la copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur.

S'il s'agit d'un renouvellement :

- si le demandeur est titulaire d'un passeport manuel et/ou d'une carte nationale d'identité cartonnée périmée depuis plus de deux ans : original de la copie intégrale de l'acte de naissance du demandeur.

- si le demandeur est titulaire d'un passeport biométrique ou électronique et/ou d'une carte nationale d'identité plastifiée : le passeport et/ou la carte d'identité.

Vous conserverez votre ancien passeport jusqu'à la délivrance du nouveau titre et il pourra vous être restitué après annulation lors de la délivrance du nouveau passeport. Les visas délivrés sur le passeport annulé resteront valides, sauf si l'autorité émettrice en décide autrement. Il vous appartient de le vérifier auprès des ambassades des pays concernés.

## Comment se procurer une copie intégrale d'acte de naissance ?

Si vous êtes né en France, la demander à votre mairie de naissance : <http://www.acte-naissance.fr>. Si vous êtes né à l'étranger, la demander au service central de l'état civil à Nantes : [www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html).

## Délais d'obtention du passeport

Une fois la demande déposée et signée par le demandeur, la section consulaire procède aux vérifications nécessaires, puis lance la mise en fabrication du passeport par l'imprimerie nationale. Les délais d'obtention sont de 2 à 3 semaines. Vous êtes avertis de sa disponibilité par courrier électronique ou par téléphone.

## Remise du passeport

Vous devez présenter la demande que vous avez signée et votre ancien passeport qui sera annulé, mais que vous conserverez si vous avez un visa en cours à transférer sur votre nouveau passeport.

## B. Personnes mineures

Tout enfant doit être détenteur d'un passeport individuel : l'inscription du mineur sur le passeport des parents n'est plus autorisée. A partir de 12 ans, l'enfant sera présent au dépôt de la demande de passeport pour prise d'empreintes et au retrait pour vérification. Pour les moins de 12 ans, la comparution est exigée uniquement lors du dépôt de la demande.

**Bénéficiaire** : tout mineur de moins de 18 ans de nationalité française. Le mineur doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur).

**Durée de validité** : 5 ans

**Mention d'un deuxième nom sur le passeport** un enfant mineur peut utiliser le nom de ses deux parents accolés à condition que cette double filiation figure dans son acte de naissance.

**Coût pour les mineurs de 15 à 18 ans :** 42 euros photo fournie ou 45 euros si photo prise au Consulat.

**Coût pour les mineurs de moins de 15 ans :** 17 euros photo fournie ou 20 euros si photo prise au Consulat (**seulement à partir de 5 ans**).

**Pour les enfants de moins de 5 ans**, vous devez vous munir d'une photographie d'identité de format 35 X 45 mm, récente, parfaitement ressemblante, représentant l'enfant de face et tête nue. Le visage (du menton au sommet du crâne) doit être centré et avoir une taille comprise entre 32 et 36 mm, cf. le site internet suivant :

[http://www.interieur.gouv.fr/section/a\\_votre\\_service/vos\\_demarches/passeport-biometrique/photo-identite](http://www.interieur.gouv.fr/section/a_votre_service/vos_demarches/passeport-biometrique/photo-identite)

**Nota : N'oubliez pas de mesurer votre enfant avant de venir (taille en cm).**

**Les conditions de délivrance d'une carte d'identité sont identiques à celles du passeport**, à la différence que la carte d'identité est délivrée gratuitement et que les délais d'obtention sont d'un mois et demi à 2 mois. S'il s'agit toutefois d'un renouvellement et uniquement dans le cas où la carte précédente ne peut pas être restitué, quelle qu'en soit la raison (perte, vol, destruction accidentelle, etc.), un droit de 25 € est perçu, payable en riyals saoudiens.

#### **4. Les autres services administratifs**

- **L'état civil :** Les événements d'état civil, à savoir les naissances, les mariages et les décès, sont inscrits sur demande dans les registres d'état civil détenus par le Consulat Général.

- **La nationalité :** Les conjoints étrangers (hommes ou femmes) de Françaises ou de Français peuvent s'adresser au Consulat Général pour constituer un dossier d'acquisition de la nationalité française à raison du mariage, si les conditions requises sont réunies.
- **Le service national :** les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser à l'âge de 16 ans. Le recensement est suivi de la « Journée défense et citoyenneté ». La période de la campagne de recensement et la date de cette journée sont communiquées par voie d'affichage au Consulat Général et à l'Ecole française de Djeddah. Les retardataires âgés de 25 ans au plus peuvent demander au Consulat Général de les recenser.
- **Les actes notariés :** Le Consul Général est habilité à remplir la fonction de « notaire consulaire ». Il réalise des actes notariés en brevet ou en minute.
- **Les bourses scolaires :** Le Consulat Général organise chaque année deux commissions locales des bourses en avril et octobre. Les familles françaises peuvent demander une bourse de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en faveur de leurs enfants inscrits à l'Ecole française de Djeddah (EFD) seulement (il n'existe pas d'autre établissement homologué à ce jour). Les familles sont informées de l'ouverture de la campagne de bourses par voie d'affichage au Consulat Général et à l'EFD. Le retrait des dossiers de demande de bourse se fait au Consulat Général ou à l'EFD.

- **Les bourses Crous ou bourses d'étudiant** : L'étudiant français qui poursuit ses études supérieures en France s'adressera au Crous de l'université où il est inscrit pour solliciter une bourse d'étudiant. Le Crous expédiera son dossier social étudiant au Consulat Général qui convoquera, pour enquête sociale, la famille de l'étudiant. Un avis circonstancié sera rédigé, puis envoyé au Crous.
- **La Caisse des Français de l'étranger (CFE)** : Cet organisme aide les Français de l'étranger à continuer le versement de leurs cotisations en vue de la retraite. Le Consulat Général pourra vous remettre une brochure éditée par la CFE.
- **Les recherches dans l'intérêt des familles** : Les Français résidents ou les Français de passage (même s'ils ne se sont pas fait connaître du Consulat Général) peuvent bénéficier de l'assistance et de la protection consulaire. A ce titre, le Consulat Général s'implique, dès qu'il en a connaissance, dans les recherches d'un Français qui n'a plus donné signe de vie à sa famille.
- **Français en difficulté ou incarcérés** : Le Consulat Général assiste nos compatriotes en difficulté ou incarcérés, qu'ils soient résidents ou de passage. Il peut organiser leur retour en France, si nécessaire, en coordination avec le Ministère des Affaires Etrangères et avec les familles.
- **Français victimes d'infractions, d'agressions ou d'actes de terrorisme** : l'une des missions du consulat est de leur prodiguer son assistance.
- **Actes administratifs divers** : certifications conformes de documents, légalisations de signatures, etc.
- **Service des visas** : comme son nom l'indique, ce service délivre des visas aux ressortissants étrangers désireux de se rendre en France qui remplissent les conditions requises.
- **Le vote** : en vous inscrivant sur la liste électorale du Consulat Général, vous pouvez voter pour les élections du Président de la République, les référendums, les élections législatives, les élections européennes et les élections à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Pour voter aux autres scrutins (élections régionales, cantonales et municipales), vous devez être inscrit sur la liste électorale d'une commune française. Toute inscription sur la liste électorale, en France ou à l'étranger, doit être effectuée avant le 31 décembre de l'année en cours pour être prise en compte l'année suivante.

## **5. Les conseillers consulaires**

Les conseillers consulaires sont des élus de proximité, représentant les Français établis hors de France auprès des ambassades et des consulats, au sein des conseils consulaires.

Ils siègent dans des conseils consulaires réunis sous la présidence du chef de poste diplomatique ou consulaire au moins deux fois par an, en fonction du volume de sujets à traiter. Ils participent également à la mise en place des politiques conduites pour les Français de l'étranger (enseignement, aides sociales, emploi et formation professionnelle, etc.).

Les 443 conseillers consulaires constituent la majeure partie du collège électoral chargé d'élire les sénateurs des Français de l'étranger. Ils sont élus au suffrage universel direct.



Leur mandat est de 6 ans, tout comme celui des élus à l'Assemblée des Français de l'étranger.

Lors des scrutins qui se sont tenus les 24 et 25 mai 2014, ont été proclamés élus conseillers consulaires de la 1<sup>ère</sup> circonscription Arabie Saoudite-Yémen :

**M. Alain Ménargues - M. Mazen Hakki - Mme Nadia El-Azzi épouse Chaaya**

## **8. Les autres services du Consulat Général de France à Djeddah**

### ***A. Le Service Culturel***

Son action s'organise autour de cinq pôles principaux :

#### 1) Coopération universitaire, scientifique et technique

Le Service Culturel ou Service de coopération et d'Action Culturelle (SCAC) promeut et gère des projets de coopération entre établissements français et saoudiens, éventuellement avec des tiers, ainsi que les accords bilatéraux.

Une vingtaine d'accords sont actuellement en vigueur ou en discussion avec huit établissements publics et privés de Djeddah et des provinces occidentales de l'Arabie. Dans ce cadre, le SCAC favorise les partenariats avec les universités françaises et/ou des institutions publiques et privées de recherche. Il apporte son soutien aux missions de chercheurs saoudiens en France et réciproquement. Il organise enfin des déplacements d'autorités françaises à Djeddah et saoudiennes en France.

Le SCAC intervient également dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine et de l'archéologie. Cela concerne par exemple les projets de restauration de la vieille ville de Djeddah ou les sites archéologiques de Madaïn Saleh et Kilwa, où collaborent depuis plus d'une dizaine d'années des équipes d'archéologues français et saoudiens.

#### 2) Promotion et enseignement du français langue étrangère

Les portes du nouveau centre de l'Alliance Française de Djeddah se sont ouvertes en janvier 2013 centre commercial Jamjoum. Le SCAC de Djeddah assure la direction de ce centre, par délégation du Conseil d'Administration de l'Alliance Française d'Arabie Saoudite. Il est financé par les recettes de ses cours et par le mécénat.

L'Alliance française enseigne le français langue étrangère aux adultes et aux enfants. Elle est agréée par le ministère français de l'Education nationale et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris pour le passage des examens en vue d'obtenir un diplôme de langue. L'Alliance française de Djeddah a accueilli 1.300 étudiants en 2014.

Le SCAC coopère également avec les établissements d'enseignement publics et privés de Djeddah (universités, écoles internationales, etc.) qui dispensent une partie de leurs cours en français ou qui proposent des cours de français langue étrangère.

#### 3) Promotion des études en France pour les étudiants saoudiens et les tiers

Le SCAC abrite l'un des 141 Espaces Campus France, dont les missions sont :  
- la promotion du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français auprès des étudiants étrangers ;

- l'accueil et la mobilité internationale des étudiants et chercheurs étrangers, y compris le soutien à la délivrance des visas.

Chaque année, l'Espace Campus France de Djeddah reçoit environ 1000 visites de lycéens et d'étudiants, qui ont débouché sur l'envoi en France en 2012 de près de 400 étudiants, en majorité saoudiens.

#### 4) Exercice de la tutelle étatique sur l'Ecole française internationale de Djeddah

Créée en 1966 en vertu d'un accord intergouvernemental, l'Ecole Française Internationale de Djeddah est gérée par un Conseil de Gestion élu par le Groupement des Parents d'Elèves de l'Ecole (GPE). L'Ambassade de France en Arabie saoudite, représentée par le SCAC de Djeddah, et le Consul Général de France à Djeddah sont membres de droit du Conseil de gestion en tant que tutelle gouvernementale de l'établissement.

L'école fait partie depuis le 1er septembre 2009 du réseau des établissements de la Mission Laïque Française. L'Ecole de Djeddah est intégralement autofinancée par les droits d'écologie. L'Ecole Française Internationale de Djeddah est engagée dans un grand projet de relocalisation, d'ici 2016. Ce projet s'appuie sur un comité de pilotage présidé par l'Ambassadeur de France et composé du Consul Général de France, du Bureau du Conseil de gestion et de l'Attaché de coopération et d'action culturelle, qui en assure le secrétariat.

#### 5) Programmation culturelle et échanges artistiques

Le SCAC organise des concerts, des expositions, des conférences et des événements culturels divers. Outre la diffusion de notre culture et de la francophonie, il encourage le dialogue entre les cultures française et arabe et fait connaître la culture locale aux expatriés.

Un public fidèle et cosmopolite suit les événements organisés par le SCAC. La Résidence de France et la salle d'exposition et de conférence du Consulat Général se sont imposées comme des lieux incontournables de la vie culturelle de Djeddah. Un nombre croissant d'événements sont réalisés en partenariat avec des institutions publiques ou privées saoudiennes, ce qui permet de pérenniser les échanges artistiques et de démultiplier l'offre culturelle en organisant des événements dans d'autres lieux que le Consulat Général ou la Résidence de France à Djeddah. Cela permet, par exemple, de dupliquer les conférences en langues arabe ou anglaise.

Le SCAC travaille en étroite collaboration avec l'Ecole française et les associations françaises de Djeddah, qui organisent de nombreuses activités culturelles. Il organise chaque année avec ses partenaires francophones d'une part et européens d'autre part, la fête de la francophonie et le festival du film européen.

**POUR PARTICIPER AUX ACTIVITES CULTURELLES DU SCAC, VEUILLEZ ENVOYER UN MESSAGE A L'ADRESSE SUIVANTE : [scac.djeddah@gmail.com](mailto:scac.djeddah@gmail.com).**

#### **ALLIANCE FRANCAISE**

Adresse : Quartier al-Andalous, Rue de Palestine, Centre JAMJOOM, Portes 5 ou 6 (2ème étage) Tél. : 012 66 12 280 - 05 92 10 52 50 Courriel : [info.jeddah@af-ksa.com](mailto:info.jeddah@af-ksa.com)

*Pour plus d'informations, visiter l'adresse suivante : <http://www.consulfrance-djeddah.org/-La-Presence-francaise->*

## **B. Business France**

**Business France, agence française pour le développement international des entreprises, est présente sur le marché saoudien, car celui-ci est diversifié pour les PME :**

- Des créneaux porteurs : aux côtés du secteur pétrolier et des biens de consommation, les principaux créneaux sont la sous-traitance nucléaire, la pétrochimie, les mines, l'agriculture, le ferroviaire, l'industrie légère, le BTP, le second œuvre, la santé, les nouvelles technologies ;
- Bonne image des entreprises françaises en raison de leur savoir-faire technique ;
- Les PME sont les bienvenues : les Saoudiens recherchent des partenaires parmi les PME françaises : ils sont sensibles à l'élément humain des PME, à leur aspect familial, à l'engagement de leurs fondateurs en faveur d'une technologie performante et spécifique et à leurs circuits de décision courts.

**Business France est présent dans trois villes d'Arabie saoudite**

- Le Bureau Business France d'Arabie saoudite a été créé en septembre 2010 ; il emploie 13 collaborateurs, dont 4 expatriés, sur trois sites : Riyadh, Djeddah et Al-Khobar ;
- Il couvre les filières suivantes : Agrotech, Industries-Infrastructures-Services, Mode-Habitat-Santé, Nouvelles technologies-Services ;

**Montée en puissance rapide de Business France en Arabie saoudite**

En 2012, Business France (anciennement UbiFrance) a accompagné 200 entreprises en Arabie saoudite, contre 60 en 2010 et 130 en 2011. Les prestations individuelles représentent environ le tiers des opérations de soutien.

**La stratégie de Business France en Arabie saoudite**

- Régionalisation : Business France propose des actions régionales sur l'ensemble de la région du Golfe pour que les entreprises rentabilisent leur prospection ;
- Elargissement de la gamme des secteurs couverts : sous-traitance nucléaire, énergies nouvelles, mines, ferroviaire, matériel éducatif, pétrochimie, parapétrolier, luxe, cosmétiques, santé, tourisme ;
- Actions avec les pôles de compétitivité : le ferroviaire/ Nord-Pas-de-Calais, la filière équine/ Normandie ;
- Implication des Conseillers du commerce extérieur de la France : la section Arabie saoudite est très active : soutien logistique, accueil de sociétés...

**Les VIE**

- Il y a 19 volontaires internationaux en entreprise (VIE) en Arabie saoudite, répartis entre Riyadh (9), Djeddah (4) et la Côte Est (6) ;
- Au total, 16 entreprises emploient des VIE, dont 6 PME : BRGM, Cegelec, CTP, EADS, EdF, Eurodélices, Fisatec, Fives, Hanon d'Hondt, JC Decaux, Mimar, Minafrique, Saur, Schneider, Thalès, Veolia.

**Business France :**

P.O. Box 4452 Djeddah 21491

Tél. : +966 12 610 89 50

Fax : +966 12 610 89 59

[www.ubifrance.fr/arabie-saoudite](http://www.ubifrance.fr/arabie-saoudite)

## C. Promosalons

L'organisme Promosalons a ouvert un bureau au sein du Consulat général de France à Djeddah en 1995 pour promouvoir les salons professionnels internationaux français. Ce bureau est devenue en 2000 une délégation régionale pour le Golfe et le Proche-Orient, qui couvre neuf pays : Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar, Bahreïn, Oman, Liban, Syrie et Jordanie.

La délégation Promosalons offre les informations nécessaires relatives aux salons français et facilite leur visite (pré-enregistrement au salon, fourniture des badges d'entrée et package de voyage).

Elle organise également des visites groupées aux salons français et assiste toute entreprise du Golfe et du Proche Orient qui souhaite exposer ses produits dans les salons français spécialisés et internationaux.

### Les secteurs et salons couverts par la délégation de Djeddah :

-Biens de consommation : Secteur mode : 2 sessions Maison & Objet, 2 sessions Who's Next (prêt-à-porter) et SILMO (lunetterie).

-Secteur agroalimentaire : SIAL (agro-alimentaire), Européen (boulangerie).

-Biens d'équipements : Pollutec (environnement), Intermat (équipements de construction), Batimat (matériaux de construction), Acces Security, Word Efficiency, Word Nucléaire et Piscine.

-Emballage – agriculture : SIMA, Vinitech/SIFEL.

### Statistiques visiteurs

La délégation de Djeddah a conduit 10.485 visiteurs-acheteurs en France en 2012, dont 3.209 en provenance du Liban, 2.643 des Emirats arabes unis, 2.134 d'Arabie Saoudite, 545 de Syrie et 537 de Jordanie. Le nombre de visiteurs originaires du Moyen-Orient augmente d'année en année d'environ 4%, à l'inverse de l'évolution observée dans la plupart des autres pays.

Promosalons organise enfin tous les ans la venue en Arabie saoudite de délégations de « Paris-Ile de France Capitale Economique », à la recherche d'investisseurs VIP Saoudiens, en garantissant des conférences et des rendez-vous de qualité.



## 9. L'aéroport

L'aéroport international du roi Abdelaziz de Djeddah est relié chaque jour à la France. Les vols sont assurés par la plupart des compagnies aériennes. Djeddah est desservie au départ de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, à raison de cinq vols hebdomadaires directs par la compagnie nationale Saudia Arabian Airlines. D'autres compagnies aériennes comme Air France, Etihad, MEA, Royal Jordanian, Tunis Air, Egypt Air, Turkish Airlines, Gulf Air assurent des liaisons avec escale.

Djeddah est à 6 heures30 de vol environ de Paris.

L'aéroport est situé à 30 kilomètres au nord du centre-ville. Vous pouvez vous y rendre en taxi, moyen de locomotion le plus commode en l'absence de voiture personnelle (il n'existe pas de transports en commun). Il est recommandé d'emprunter exclusivement les taxis parkés devant le hall de l'aéroport pour gagner le centre-ville et d'éviter les taxis clandestins.

A son arrivée, le voyageur remplira une « fiche de débarquement » devant notamment mentionner l'identité de son sponsor (réfèrent) et ses coordonnées. Ce document doit être produit, accompagné de son passeport, à la police de l'air et des frontières.

Après réception des bagages et leur convoiement éventuel par un bagagiste (15 à 20 riyals, soit 3 à 4 euros), le voyageur se soumet au contrôle des douanes. Le voyageur et ses bagages sont passés aux rayons X et peuvent, éventuellement, faire l'objet de fouilles.

Soulignons que la viande de porc et les produits dérivés ainsi que l'alcool sont strictement prohibés, quelle que soit la quantité. Les photographies, de même que les derniers outils technologiques (CD, DVD, autres...) ainsi que les œuvres littéraires et les objets d'art sont susceptibles d'être passés au peigne fin. La rigueur de la morale religieuse est telle qu'il est fortement conseillé de prendre soin à que vos effets ne présentent aucun caractère ambigu ou moralement répréhensible.

L'introduction de stupéfiants, même en quantité infinitésimales, est strictement interdite. La loi locale est draconienne en la matière et tout contrevenant est susceptible de peines allant jusqu'à la condamnation à mort.

Dès leur arrivée dans leur aérogare, les femmes sont soumises, quelle que soit leur origine, aux contraintes vestimentaires locales et notamment au port d'une abaya. Il convient donc d'en avoir une avec vous ou de demander à la personne qui vous accueille de vous en apporter une à l'aéroport.

## 10. Us et coutumes

Le royaume abrite deux des lieux saints de l'islam à savoir, La Mecque et Médine. L'islam est institué en religion d'Etat et aucune forme de tolérance n'est accordée pour la pratique d'autres cultes dans les espaces publics. Le droit local est en majeure partie inspiré de la loi islamique (charia), mais aussi du droit coutumier et d'éléments empruntés à la tradition juridique occidentale.

Les règles vestimentaires sont assez strictes, même si elles sont plus libérales à Djeddah que dans le reste du pays. En dehors de leur résidence, les hommes ne doivent pas porter de short et les femmes doivent revêtir pardessus leurs vêtements une abaya noire (sorte de manteau léger). Les étrangères ne sont pas tenues de porter un foulard. Dans les rapports entre hommes et femmes, il convient de conserver une attitude très réservée en public (ne pas se tenir par la main, etc.).

La mixité en public est soumise à des restrictions nombreuses, changeantes et dont la rationalité est difficile à établir. Les *compounds* et les plages privées échappent aux restrictions, même s'il est de mise d'y conserver une réserve. Le port de tout signe religieux non musulman est proscrit. L'obligation de respecter tout ce qui touche à l'islam, en parole comme en action, ne souffre aucune exception. Les femmes n'ont le droit d'exercer qu'un nombre limité de professions. Même si aucune loi ne le leur interdit, elles ne peuvent pas conduire.

Au moment de chacune des cinq prières, les boutiques ferment et toutes les autres activités non indispensables sont suspendues. La consommation de viande de porc et d'alcool est strictement interdite. Il n'existe aucune tolérance en la matière. La population saoudienne est amicale et accueillante et a le contact facile. Elle montre, d'une manière générale, d'excellentes dispositions vis-à-vis de notre pays, qui bénéficie d'une très bonne image de marque et constitue une destination touristique privilégiée par les Saoudiens. Elle attend de nous le même respect que nous exigeons de nos hôtes étrangers.



Photo: Anne de Henning

## 11. Les assurances

L'assurance est obligatoire en Arabie Saoudite. Le voyageur souscrira un contrat pour lui-même, sa famille et ses biens.

L'assurance maladie est obligatoire pour pouvoir renouveler sa carte de résidence et demander des visas d'entrée ou de sortie. Le non-respect de ces dispositions entraîne une amende conséquente.

L'assurance automobile est obligatoire et il est fortement recommandé d'opter pour l'assurance tous risques. Les véhicules sont soumis à des visites techniques. En cas d'accident de la route ayant causé des victimes, le paiement d'une caution est obligatoire pour éviter une garde à vue.

La victime d'un accident matériel de la circulation recourt à l'arbitrage d'une compagnie dénommée « NAJM » (Damage Assessment Center), si le véhicule est assuré. Cette société, habilitée par le ministère de l'Intérieur, opère depuis Riyad (tél : 920000560). Elle dépêchera une équipe sur les lieux de l'accident et procédera aux constatations d'usages.

Dans l'hypothèse où le véhicule n'est pas assuré, ou en cas d'un accident corporel, il faut saisir la police de la circulation au 993.

Si la victime décède à la suite de cet accident, une réparation dite « prix du sang » est due à la famille de la victime. Son montant, qui peut s'élever à plus de cent mille rials saoudiens, est fixé par jugement rendu par le tribunal local. L'auteur de l'accident sera placé en détention tant qu'elle n'est pas payée.

### Principales compagnies d'assurances à Djeddah :

#### **- Tawuniya**

Palestine Street, Makhmal Plaza  
Tel: 00966 2 667 7772  
Site web: <http://www.tawuniya.com.sa>

#### **- AXA Insurance**

Madinah Road, Kanoo Building  
Tel : 00966 2 263 55 66  
Site web: [www.axa-cooperative.com/ksa](http://www.axa-cooperative.com/ksa)

#### **- Med-Gulf Insurance Co**

Ibrahim Al Jaffali, Al Andalus  
Tel: 00966 2 664 74 03  
Site web: [www.medgulf.com.sa](http://www.medgulf.com.sa)

## 12. Conduire à Djeddah

Le permis international, qui peut être utilisé pendant trois mois sur le territoire, devra obligatoirement être remplacé par un permis saoudien qui sera établi sous réserve de passer avec succès un test de conduite sur une voiture à vitesse automatique. Le Consulat Général de France n'est en aucun cas habilité à établir un quelconque document permettant de conduire en Arabie Saoudite. Le résident qui prend le risque de conduire au mépris de la réglementation locale s'expose à des poursuites. Les femmes ne sont pas autorisées à conduire en Arabie Saoudite. Elles doivent recourir à leur conjoint, un chauffeur ou un taxi.

L'Arabie Saoudite est l'un des pays les plus dangereux au monde en matière de conduite. Malgré un réseau routier moderne, en bon état et bien équipé, le non-respect du code de la route et le comportement irresponsable des conducteurs font de la conduite, en ville comme ailleurs, un péril permanent et croissant. Selon le ministère saoudien de l'Intérieur, en 1432, année hégirienne allant du 7 décembre 2010 au 25 novembre 2011, on a enregistré 544.179 accidents de la circulation ayant causé 7.153 morts et plus de 39.000 blessés, soit un mort pour 2.555 habitants, contre un pour 15.000 habitants en France. Les routes sont donc près de six fois plus dangereuses qu'en France.

Sur une période de trente ans allant de 1971 à 2011, 8,2 millions d'accidents de la route ont causé 149.000 morts et un million de blessés en Arabie saoudite. Plus de 30% des lits d'hôpitaux sont actuellement occupés par des accidentés de la route. 20 personnes perdent la vie chaque jour sur les routes saoudiennes.

Le consulat général de France à Djeddah conseille donc aux nouveaux arrivants dans le pays de prendre la mesure des dangers de la conduite en Arabie saoudite avant de commencer à conduire. Même les automobilistes confirmés ou ayant expérimenté d'autres pays où la circulation est hiératique ne devraient pas prendre le volant avant une période d'adaptation.

La vitesse en Arabie Saoudite est contrôlée par des radars fixes et mobiles. Certaines intersections sont également équipées d'un système permettant d'identifier les véhicules qui franchissent les feux rouges. En cas d'infraction, le propriétaire du véhicule reçoit une notification par sms sur son numéro de portable. Il est bien sûr recommandé de régler la contravention rapidement afin d'éviter toute majoration. En cas de non-paiement, le contrevenant risque d'être inscrit au fichier des personnes recherchées. Cette inscription peut nuire au bon déroulement de certaines formalités administratives, notamment, lors d'un passage aux frontières.

Pour échanger un permis de conduire saoudien contre un permis français à votre retour définitif en France :

- 1- Obtenir de la police de circulation, rue Al Sahafa, une attestation écrite comportant la date de délivrance de votre permis de conduire. En établir une traduction certifiée conforme.
- 2- Etablir une traduction certifiée conforme du permis saoudien.
- 3- Légaliser ces documents au Consulat Général (coût par document : 9 euros payables en riyals saoudiens).
- 4-Demander au Consulat Général une attestation de radiation du registre des Français établis hors de France.

## 13. Les banques

En principe, les banques ouvrent de 9h30 à 16h30 du dimanche au jeudi. L'ouverture d'un compte bancaire est tributaire de la possession de l'iqama (carte de résidence saoudienne) et de la présentation d'un courrier donné par le sponsor (garant du séjour en Arabie Saoudite). De nombreux Français choisissent d'ouvrir un compte à la banque SaudiFransi.

Comme en France, les retraits sont possibles au moyen de la carte visa française. A la demande, la banque qui gère le compte local du résident lui délivre une carte bleue.

Le paiement par carte bleue n'ayant pas encore connu son plein essor en Arabie Saoudite, le règlement des achats, même importants, est effectué en espèces dans certains magasins.

### Principales agences bancaires de Djeddah :

#### **Banque SaudiFransi (groupe Calyon)**

Tel : 00966 12 651 51 51

Fax : 00966 12 653 34 49

Site web: [www.alfransi.com.sa](http://www.alfransi.com.sa)

#### **Riyad Bank**

King Abdulaziz Street Branch

Tel : 00966 12 647 777

Site web: [www.riyadbank.com](http://www.riyadbank.com)

#### **National Commercial Bank**

Makkah Road Branch

Tel : 00966 12 631 70 52/ 631 17 69

Site web: [www.alahli.com](http://www.alahli.com)

#### **Saudi American Bank (SAMBA)**

Tel : 800 124 2000

Site web: [www.samba.com](http://www.samba.com)

#### **Saudi British Bank**

Al-Sharafeyya district, Khaled Bin Waleed Branch

Tel : 00966 12 651 21 21

Site web: [www.sabb.com](http://www.sabb.com)

#### **Saudi Hollandi Bank**

Main Branch

Tel : 00966 12 648 12 22

Site web: [www.shb.com.sa](http://www.shb.com.sa)

## 14. Le logement

La plupart des Français habitent des *compounds*. Ces villages clôturés et gardés sont prisés pour leur large éventail de villas et d'appartements dans toutes les tailles, mais aussi pour les différents loisirs et services qu'ils offrent : courts de tennis ; bowling ; piscine ou encore cinéma ; bus pour l'école et pour aller dans les centres commerciaux ; dispensaire ; entretien gratuit du logement ; restaurant ; épicerie ; blanchisserie. La qualité des loisirs et des services sont fonction de la réputation du *compound*.

En principe, les villas et les appartements des *compounds* sont équipés de telle sorte qu'ils sont habitables et fonctionnels sur-le-champ : mobilier, literie, électroménagers, télévision, téléphone, branchement pour internet, etc. Chaque *compound* édite une brochure où il vante ses avantages.

D'autres Français habitent hors des *compounds*, dans des villas ou dans des immeubles où ils côtoient des Saoudiens et d'autres nationalités. Si elle ne présente aucun risque particulier, cette solution oblige à s'adapter au mode de vie local et à ses contraintes.

Le loyer varie en fonction de la qualité du *compound*, de la villa ou de l'appartement. Un contrat d'occupation des lieux est signé par les parties. Le mode de paiement est effectué d'accord parties comme suit : par mois, par trimestre, par semestre ou à l'année.

### Liste des principaux compounds :

#### **1 - Arabian Homes**

Complexes : Al-Salamah, Marbella, Sierra, Andalus, Madinah Road  
Tel : 00966 12 682 22 01/ 662 40 00/ 256 61 33  
Courriel : [sales@arabian-home.com](mailto:sales@arabian-home.com)

#### **2 - Al-AndalusLuxury Villas**

Tahlyia Street, derrière Suzuki  
Tel : 00966 12 669 51 54  
Courriel : [andalusvillas@hotmail.com](mailto:andalusvillas@hotmail.com)

#### **3 - Elite 2 compound**

Al-Rawdah, Al-Rawdah Al-Khaleej, à l'ouest de l'hôtelMéri dien  
Tel : 00966 12 668 11 11  
Site web: [www.elitecompound.com](http://www.elitecompound.com)

#### **4 - Dive Village / DesertSea Divers**

Obhur District (nord), en face de Rose Village  
Tel : 00966 12 656 18 07 / 656 19 80  
Courriel: [info@desertsedivers.com](mailto:info@desertsedivers.com)

#### **5 - Sharbatly Village**

Prince Majid Street (Djeddahnord)  
Tel : 00966 12 691 08 28 / 683 87 87

#### **6 - Lotus Compound (1, 2, 4)**

Al-Hamra district/ Al-Naem district/ Al-Rihab district  
Tel : 00966 12 698 01 45  
Courriel : [pmdcluttons@lotus-sa.com](mailto:pmdcluttons@lotus-sa.com)



## 15. La santé

Avant d'entrer en Arabie Saoudite pour motif professionnel, le voyageur devra se soumettre à un bilan médical en France, notamment : analyse de sang, d'urine et de selles ; radiographie pulmonaire.

La fermeté des autorités saoudiennes est telle que le porteur du VIH, ou d'hépatite B ou C, n'a aucune chance d'obtenir un visa de travail.

Dès son arrivée dans le Royaume, le travailleur est soumis, avant l'établissement de la carte de résident, à une contre-visite auprès de laboratoires et de cliniques agréés. Ce document est ensuite renouvelé chaque année ou tous les deux ans, en fonction des résultats favorables de la visite médicale.

Il est rappelé que le carnet de vaccination doit être à jour de tous les vaccins exigés. Par ailleurs, l'attention est particulièrement appelée sur le fait que le vaccin contre l'hépatite B est obligatoire depuis l'année 2005 et que celui-ci doit être confirmé un mois après la date de la première injection, puis six mois après cette même date (condition retenue par les autorités locales pour la délivrance de la carte de séjour).

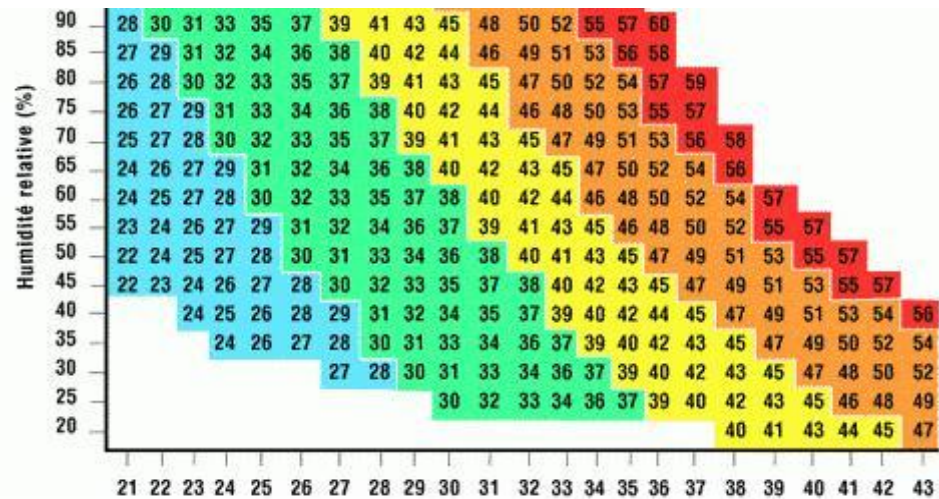
A titre indicatif, tous les types de vaccins sont disponibles dans le Royaume.

Dès son arrivée, le voyageur pourra demander à son médecin les injections suivantes : hépatite A, Mencevax A, C, W, Y contre la méningite ; contre la grippe saisonnière, contre le virus de la grippe aviaire.

Lorsque le voyageur souffre de pathologies chroniques (diabète, problèmes cardiovasculaires, etc.), il prendra toutes ses dispositions afin de détenir un rapport médical complet récent sur son état de santé. Ce document pourra aider efficacement le médecin traitant en cas de défaillance et lui permettra d'identifier la pathologie, de la circonscrire et d'essayer de la neutraliser. Il peut s'avérer aussi extrêmement utile que le voyageur décline, sur son carnet de santé ou sur un document qu'il remettra au service chargé de son immatriculation consulaire, l'identité et les coordonnées de son médecin habituel en France.

L'Arabie Saoudite est dotée de nombreux hôpitaux publics et privés. Les établissements publics sont réservés, sauf cas d'extrême urgence, aux seuls Saoudiens. Les hôpitaux sont très bien équipés, mais il arrive souvent que toutes les spécialités ne soient pas réunies au sein d'un même hôpital.

Les pharmacies sont en général bien approvisionnées. Les dépenses médicales étant très onéreuses, le voyageur devra, en plus de sa prise en charge par la CFE (Caisse des Français de l'étranger), souscrire une assurance complémentaire incluant notamment le rapatriement sanitaire. La température et l'humidité sont très élevées en été et à l'automne à Djeddah. Il existe un indicateur, « facteur Humidex », qui permet d'intégrer les effets combinés de la chaleur et de l'humidité, dont le tableau figure ci-après :



(Température en °C)

Valeur de l'humidex	Degré de confort
En-dessous de 29	Peu de gens sont incommodés.
De 30 à 34	Sensation de malaise plus ou moins grande.
De 35 à 39	Sensation de malaise assez grande. Prudence. Ralentir certaines activités en plein air.
De 40 à 45	Sensation de malaise généralisée. Danger. Éviter les efforts.
De 46 à 53	Danger extrême. Arrêt de travail dans de nombreux domaines.
Au-dessus de 54	Coup de chaleur imminent.

Pour éviter la déshydratation chez les enfants, voire chez les adultes, il convient de consommer beaucoup d'eau. Il est recommandé de faire les excursions en groupe et de prendre les précautions suivantes : communiquer le plan de route à quelqu'un ; prendre une bonne réserve d'eau ; se munir de lunettes de soleil, de casquette, de chaussures de montagnes et/ou de plage ; disposer de crème solaire, d'une trousse médicale avec antidote contre le venin reptilien ou les piqûres d'abeilles, d'une boussole, d'un portable et de son chargeur, d'une paire de jumelles.



Photo: Anne de Henning

Liste des hôpitaux de Djeddah :

A-Hôpitaux publics					
	Nom	Adresse	Téléphone	Fax	Website
1	<b>King Fahd Hospital</b>	P.O. Box 8488 Jeddah	012-6606111	012-6657220	<a href="http://www.kfhj.med.sa/">http://www.kfhj.med.sa/</a>
2	<b>King Faisal Specialist Hospital &amp; Research Center</b>	King Abdullah Road, Jeddah	012-6677777		<a href="http://www.kfshrcj.org/">http://www.kfshrcj.org/</a>
3	<b>King Abdulaziz University Hospital</b>	P.O. BOX 80215 Jeddah 21589	012-6401000	012-6400855	<a href="http://www.kau.edu.sa/">http://www.kau.edu.sa/</a>
4	<b>King Abdulaziz Hospital &amp; Oncology Center</b>	P.O. Box 31467 Jeddah 21497	012-6375555	012-6379442	
B-Hôpitaux privés					
1	<b>International Médical Centre</b>	Hail Street, P.O. Box 2172, Jeddah	012 6509000	012 6535045	<a href="http://www.imc.med.sa/">http://www.imc.med.sa/</a>
2	<b>Saudi German Hospital Jeddah</b>	Al Batarjee Street, P.O. Box 2550, Jeddah	012 6829000	012 6835874	<a href="http://www.sghgroup.com/">http://www.sghgroup.com/</a>
3	<b>Bugshan Hospital</b>	Tahlia Street, P.O. Box 5860, Jeddah	012 6691222	n/a	<a href="http://www.bugshan-hos.com/">http://www.bugshan-hos.com/</a>
4	<b>Dr. Sulaiman Fakeeh Hospital</b>	Hail Street, P.O. Box 2537, Jeddah	012 6603000	012 6608013	<a href="http://www.drfakeehhospital.com/">http://www.drfakeehhospital.com/</a>
5	<b>Dr. Erfan &amp; Bagedo Hospital</b>	King Fahd (Sitteen) Street, P.O. Box 6519, Jeddah	012 6820022	n/a	<a href="http://www.ebhospital.com/">http://www.ebhospital.com/</a>
6	<b>United Doctors Hospital</b>	Corniche Area, P.O. Box 33692, Jeddah	012 6532423	n/a	n/a
8	<b>GNP General Hospital</b>	P.O. Box 4553, Jeddah	012 6823200	012 6830289	<a href="http://www.gnp.med.sa//">http://www.gnp.med.sa//</a>
9	<b>Dr. Bakhsh Hospital Groups – Al Sharafiya</b>	Sitteen Street, P.O. Box 6940, Al Sharafiya District, Jeddah	012 6510555	n/a	<a href="http://www.drbackhsh.com/">http://www.drbackhsh.com/</a>

Attention : En général, les médecins locaux ne se déplacent pas au domicile des patients, hormis les médecins agréés du Consulat Général.

Médecins conseils accrédités par le Consulat Général de France à Djeddah :

**1 - Dr. Mohammed BELMAAZIZ**

Chirurgie générale et vasculaire  
EED Clinic  
Portable : 00-966-(0)504-31-32-18  
Tel/Fax : 00-966-12-699-68-90 / 00-966-12-639-88-58 Poste : 564  
Courriel : [belmaziz\\_doc@hotmail.com](mailto:belmaziz_doc@hotmail.com)

**2 - Dr. Joseph KATRIB**

Médecine générale  
Portable : 00-966-(0)-505-67-33-30  
Téléphone ; 00-966-12-665-53-84  
Courriel : [josephkatrib@gmail.com](mailto:josephkatrib@gmail.com)

**3 - Dr. Khaldoun MOUNLA**

Président du Club des Médecins Francophones de Djeddah (C.M.F)  
Chirurgien O.R.L, cervico-facial et esthétique du visage.  
Centre hospitalier régional du Roi Fahd à Djeddah.  
Consultation Privée à First Clinic au centre de l'Étoile.  
Portable : 00-966-(0)505-68-40-24  
Tel/ Fax : 00966 12 667 40 60 / 00-966-12-920-02-90-90 poste : 300  
Courriel : [kmounla@hotmail.com](mailto:kmounla@hotmail.com)

Bien noter, à toutes fins utiles, qu'il existe à Djeddah, toutes spécialités confondues, une centaine de médecins francophones. La plupart sont adhérents au Club des Médecins Francophones.

Il est fortement recommandé, pour tous les problèmes de santé, d'entrer en contact en priorité avec l'un des médecins agréés du Consulat Général.

**Nota bene :**

-Il est recommandé d'emporter votre carnet de santé si vous en possédez un.

-Il est important de connaître votre groupe sanguin et de le mentionner dans plusieurs de vos documents (carnet de santé, carnet de vaccinations, etc.). Veillez à ce que ce renseignement soit facilement accessible en cas de maladie ou d'accident.

## 16. L'éducation

### **L'Ecole Française Internationale de Djeddah**

L'Ecole a signé une convention d'adhésion à la Mission Laïque Française en novembre 2008. L'établissement applique les programmes français fixés par le Ministère de l'Education Nationale.

#### A l'école maternelle :

Elle accueille les enfants en petite section de maternelle, dès l'âge de trois ans, jusqu'à la grande section. Chaque année, environ 300 élèves fréquentent les 12 sections de l'école maternelle. Chaque classe est confiée à une enseignante aidée d'une assistante maternelle.

#### Au primaire :

Il existe 4 classes par niveau. Cela constitue 20 classes accueillant chacune entre 20 et 25 élèves. Le nombre total d'enfants avoisine les 500. L'apprentissage des langues vivantes (anglais, arabe) est dispensé à tous les élèves, de la petite section de maternelle à la 3ème année du cycle III.

#### Au collège :

L'école accueille, de la sixième à la troisième, 340 élèves répartis dans douze classes (trois classes par niveau). Il est instauré des sessions de soutien individualisé de plusieurs heures en français et en mathématiques au profit d'élèves en difficulté. Les langues étrangères enseignées sont l'anglais et l'espagnol et l'arabe. A la fin de la troisième, les élèves se présentent aux épreuves du Diplôme National du Brevet.

#### Au lycée :

L'Ecole Française accueille 220 élèves au Lycée. Les élèves peuvent y préparer le baccalauréat « Sciences Economiques et Sociales », le baccalauréat « Scientifique » ou encore le baccalauréat « Littéraire ». Les épreuves écrites et orales du baccalauréat se déroulent à Djeddah. Les corrections se déroulent au centre d'examen de la zone, le lycée Louis Massignon à Abou Dabi.

#### Le personnel :

L'établissement emploie 141 agents qui se répartissent comme suit :

- 100 enseignants dont 32 titulaires de l'Education Nationale,
- 28 personnels administratifs et de surveillance, dont deux expatriés, qui relèvent de la fonction publique.
- 13 agents de service.

#### Les élèves :

Le Lycée Français de Djeddah scolarise 1380 élèves depuis la petite section jusqu'au baccalauréat, soit un cursus de 16 ans. Cet établissement compte 324 élèves français, 26 Saoudiens et 1030 élèves d'autres nationalités. Les Libanais forment environ la moitié des effectifs.

### Modalités d'inscription à l'École française :

La demande d'inscription doit être formulée par écrit en précisant l'âge, la classe souhaitée, la date prévue pour le début de sa scolarité, la classe et l'établissement fréquentés au moment de la demande. Si l'établissement fréquenté n'est pas homologué, l'élève devra passer un test de niveau.

### Contacts :

Chef d'établissement : M. Christian NONNENMACHER

Adresse : B.P. 99982, DJEDDAH 21423

Téléphone : 00966 12 691 56 62 - 691 88 48

Télécopie : 00 966 12 639 05 40

Courriel : [lyceefrancaisjeddah@yahoo.fr](mailto:lyceefrancaisjeddah@yahoo.fr)

Site web: <http://www.lyceefrancaisjeddah.com>

### Bourses scolaires et prise en charge des frais de scolarité à l'étranger :

Toute famille française installée dans la circonscription consulaire de Djeddah peut déposer une demande de bourse scolaire. Les bourses sont accordées aux enfants des familles françaises ne disposant pas de ressources suffisantes. Elles peuvent couvrir en totalité ou partiellement les frais suivants : frais annuels de scolarité et d'inscription, frais de première inscription, frais d'achat des manuels ou fournitures scolaires, de transport scolaire, d'internat, d'assurance scolaire, d'inscription et de transport aux examens.

Les conditions d'attribution de ces bourses sont les suivantes :

- les ressources de la famille doivent être compatibles avec un barème d'attribution fixé annuellement,
- l'enfant doit détenir la nationalité française,
- il doit résider avec sa famille dans le pays où est situé l'établissement fréquenté,
- il doit être inscrit au registre des Français établis hors de France tenu par le Consulat Général,
- l'enfant doit être âgé d'au moins 3 ans au cours de l'année civile de la rentrée scolaire,
- l'enfant doit fréquenter un établissement homologué par le ministère de l'Education nationale ou, à titre dérogatoire, un établissement dispensant au moins 50 % d'enseignement français en cas d'absence, d'éloignement ou de capacité d'accueil insuffisante d'un établissement homologué,
- l'enfant ne doit pas avoir accumulé un retard scolaire trop important.

La photocopie des derniers bulletins scolaires et un justificatif de nationalité de l'élève devront être fournis. Les demandes doivent être déposées au Consulat Général le plus tôt possible avant la date prévue pour le début de la scolarité. Elles sont examinées deux fois par an par la commission locale des bourses, qui se réunit en février et en octobre.

La commission locale transmet ses propositions au service des bourses scolaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. La décision finale est prise par une commission nationale présidée par le directeur de l'Agence.



**Les bourses attribuées dans les établissements scolaires de métropole ne sont pas transférables à l'étranger.**

Périscolaire :

La Garderie des Petits Lotus accueille les enfants de toutes nationalités pour un enseignement en français du dimanche au jeudi de 8h00 à 13h00. L'accès est autorisé pour les familles extérieures au compound.

*Adresse : Compound Lotus IV*

*Tel: +966-12-6548808*

## 17. Les loisirs

On trouve à Djeddah de nombreux souks et marchés populaires ; notamment dans le centre historique (Al-Balad) et un nombre important de malls et de restaurants.

Les compounds proposent des activités sportives et culturelles. En outre, les associations de la communauté française organisent fréquemment des soirées à thèmes qui sont animées par des expatriés. Les activités sont organisées par la MDF (Maison des Français), l'UFE (Union des Français de l'Etranger), l'ADFE (Association Démocratique des Français à l'Etranger) et le Service de Coopération et d'Action Culturel du Consulat Général de France.

Les autres consulats généraux organisent quelques activités culturelles. Il existe, par ailleurs, de nombreuses galeries d'art de qualité.

Activités sportives :

- Golf : deux parcours.
- Bain de mer, piscine.
- Plongée Mer Rouge avec bouteille ou masque et tuba avec ou sans le CSL.
- Equitation.
- Tennis.
- Bowling.
- Patinoire publique en ville (non accessible en famille).
- Squash : accès gratuit dans la plupart des *compounds*.
- Pétanque.
- Voile : matériel d'occasion disponible à bon prix, inscription au club de Djeddah situé sur une plage privée.
- Scooter de mer, Ski nautique.

Sorties :

Les excursions dans le désert sont soumises à des conditions de sécurité qu'il faut scrupuleusement respecter. A cet égard, il vous est loisible de vous rapprocher de votre chef d'îlot. Sa participation aux réunions sécuritaires le prédispose à pouvoir vous fournir les conseils idoines en matière de sécurité.

Fort des conseils et des recommandations reçus, le résident doit aussi avoir présent à l'esprit que le risque zéro en matière de sécurité n'existe pas. Il se doit d'améliorer sa sécurité en renforçant sa vigilance et en signalant tout le temps à des personnes de son choix ses positions géographiques. Les matériels d'excursions classiques sont nécessaires :

GPS, téléphone portable avec son chargeur, boussole, paire de jumelles, trousse médicale, casquette, eau, etc.

Ainsi, pourra-t-il alors profiter de ces moments d'évasion : pique-niques à la belle étoile, barbecues, envolées musicales, etc.).

Le résident voudra bien trouver ci-après quelques points de repères touristiques :

Le site de *Mada'in Saleh* est un vestige de la civilisation nabatéenne. Ouvert au public, il comporte plusieurs monuments similaires à ceux de Pétra en Jordanie. La palmeraie d'*al-Ula*, les reliquats du chemin de fer datant de la période ottomane, les caravansérails et les forts turcs offrent autant de sujets d'attraction.



Les paysages de montagnes du sud et les villes de Baha, de Taïf et d'Abha sont, eux aussi, des merveilles pour les yeux et l'esprit. La faune et la flore saoudiennes sont riches en espèces diverses et les plongées sous-marines sont prisées, mais doivent absolument être effectuées en groupe et avec l'aide d'un professionnel.

L'environnement des compounds vous amènera, après avoir fait connaissance avec vos voisins, à des soirées cartes (tarot, bridge) et autres activités ludiques. Les différentes associations organisent des soirées à thèmes (disco...). L'abonnement à internet et à des chaînes cryptées permettront une ouverture sur la France et sur le reste du monde.

#### Contacts utiles :

##### **1. Maison des Français à Djeddah (MDF)**

*Présidente* : Mme Sabrina BELMAAZIZ  
*Adresse* : P.O. Box 145 – Djeddah 21411  
*Portable* : +966 505 591 430  
*Tel* : +966 12 667 39 20  
*Fax* : +966 12 667 39 20  
*Courriel* : [mdfjeddah@hotmail.com](mailto:mdfjeddah@hotmail.com)

##### **2. L'Union des Français de l'Etranger (UFE)**

*Président* : M. Jean-Louis UBEDA  
*Adresse*: Lotus Compound IV VILLA 6  
*Portable* : +966 540 91 40 54  
*Tel* : +966 654 88 08 ext 206  
*Courriel* : [ufejed@yahoo.fr](mailto:ufejed@yahoo.fr)

### 3. L'Association Français du Monde

*Présidente* : Mme Joss RENAUDAT  
*Adresse* : C/o Ecole Française - P.O. Box 9982 Djeddah  
*Portable* : +966 55 782 36 02  
*Fax* : +966 12 639 05 40

### 4. Le Cercle d'Affaires Franco-Saoudien de Djeddah (CAFSDA)

*Président* : M. Faisal BAASSIRI  
*Adresse* : Lotus compound IV VILLA 27  
*Courriel* : cafsdajed@yahoo.fr

### 5. Le Club des Médecins Francophones de Djeddah (CMF)

*Président* : Dr Khaldoun MOUNLA  
*Adresse* : The First Clinic  
*Tél./Fax* : +966 12 667 40 60  
*Portable* : +966 505 684 024

### 6. Le Club des Amis de la Culture Française (CACF)

*Président* : M. Bachar SABBAGH  
*Portable* : +966 12 660 9400  
*Courriel* : bachar.sabbagh@mailmac.net

### 7. Le Jeddah Camel Pétanque Club (JCPC)

*Président* : M. Georges GONZALES  
*Portable* : 00966 556 905 866  
*Courriel* : [georgesgonzalez@yahoo.fr](mailto:georgesgonzalez@yahoo.fr)

## 18. Les médias

La presse saoudienne est l'une des plus prolifiques de la région du Golfe et le premier quotidien saoudien *Al Bilad* (le pays), publié à La Mecque, remonte à 1932. Le pays compte aujourd'hui de nombreux organes de presse qui comptent parmi les plus influents et les plus importants du Monde Arabe. Djeddah et sa région, le Hedjaz, sont souvent présentées comme la partie la plus libérale du pays, caractéristique que l'on peut apprécier à travers les médias.

#### A. Presse écrite

##### - Presse en arabe.

La presse en arabe compte les quotidiens à diffusion internationale *Al Hayat* (« La vie ») et *Al Sharq Al Awsat* (« le Moyen-Orient »), imprimés à plus de 200.000 exemplaires.



D'autres quotidiens d'envergure nationale, régionale ou locale tirés à plus de 75.000 exemplaires par jour ou plus, font figure de grands journaux nationaux à forte popularité.

On peut citer le quotidien de la capitale *Al Riyadh*, *Okaz* à Djeddah, Makkah à La Mecque, *Al Watan* à Abha et *Al-Madeena* à Médine.

Les nouvelles économiques sont relayées par le quotidien *Al-Iqtisadiyya* ("l'Economique"), tandis que l'actualité sportive est traitée par *Al-Riyadhiyya* ("la sportive").

#### **- Presse anglophone.**

Du côté des quotidiens anglophones, vous pourrez lire le quotidien à diffusion internationale *Arab News* ou le plus modeste *Saudi Gazette*, tous deux basés à Djeddah.

Il existe un magazine mensuel anglophone, *Destination Jeddah*, consacré à la promotion de la ville de Djeddah et de ses aspects sociaux, économiques et culturels. On y trouve des adresses et des informations utiles.

### **B. La presse en ligne**

Les nombreux journaux et revues électroniques présentent le plus souvent un contenu plus libéral que la presse écrite. Concernant les revues en ligne, la plus célèbre est sans conteste *Al Majalla*, qui se veut en grande partie une traduction arabe de *The Economist* et fait figure de symbole de la forte influence anglo-saxonne dans cette région du monde. D'autres revues, notamment religieuses, investissent la toile, à l'instar du magazine *Al Bayan*, (« le Manifeste ») ou d'*Al 'Asr*, (« L'Epoque »).

Les amateurs de culture et de littérature locale pourront consulter en ligne la revue arabophone *Ufuq*, (« Horizons »). Si vous vous intéressez à certains points de vues spécifiques de grands acteurs politiques, sociaux ou économiques du royaume, vous pourrez consulter en ligne de façon hebdomadaire la revue pionnière anglophone *Aramco World*, le magazine de la compagnie pétrolière Aramco, *'Ayn al-Yâqîn* (« l'œil de la Vérité »), la revue officielle bilingue de la famille royale saoudienne, *Al Ma'rifa*, (« la Connaissance »), le magazine arabophone du ministère de l'Education qui diffuse un contenu pédagogique et culturel, ou enfin, *Al-Difâ* (« La Défense »), la revue en arabe des forces armées Saoudiennes.

### **C. Radios et télévisions**

La télévision saoudienne regroupe plusieurs chaînes qui s'adressent à des publics variés. Parmi les chaînes publiques figurent, la Première Chaîne saoudienne et la chaîne d'informations en continu *Al Ikhbariyya*. La chaîne panarabe *Al Arabiyya*.

Lancée à Londres en 1991 puis transférée à Dubaï en 2000, MBC (Middle East Broadcasting Center) est historiquement la première chaîne panarabe d'information et de divertissement. Elle dispose de quatre chaînes diffusant exclusivement des contenus américains : MBC2, qui diffuse depuis 2002 des films américains ; MBC3 qui diffuse des contenus éducatifs depuis 2004 ; MBC4, qui diffuse des documentaires et programmes américains sous-titrés depuis 2005; MBC Action enfin, qui diffuse depuis 2007 des films d'action et autres séries américaines. Par ailleurs, deux radios bilingues qui diffusent de la musique de variété et des programmes informatifs appartiennent au groupe MBC : MBC FM et Panorama.

Les chaînes islamiques sont le vecteur principal de diffusion de l'influence religieuse du Royaume dans le Monde islamique. Deux chaînes islamiques, *Iqra'* ("Récite !") et *Al Majd* ("La Gloire"), représentent cet autre versant de la domination audiovisuelle saoudienne et visent les foyers qui refusent MBC et la considèrent comme une chaîne pro-occidentale.

*Iqra'* a été créée en 1998 et propose des programmes dédiés à la prédication, à la jurisprudence islamique et aux questions de société ; son message se veut planétaire tant elle rencontre un grand succès dans le Monde Arabe et chez les musulmans du monde entier. Emettant depuis Dubaï, le bouquet *Al Majd* diffuse lui aussi un message islamique se voulant "modéré" et "équilibré". *Al Majd* comprend une chaîne généraliste, une chaîne éducative, une chaîne spécialisée dans le Coran, une chaîne spécialisée dans le Hadith (faits et dits du Prophète Muhammad), une chaîne de sciences islamiques, une chaîne documentaire, une chaîne d'informations en continu et une radio.

#### **D. Sites internet**

Agence de presse saoudienne : <http://www.spa.gov.sa/>

##### **Quotidiens nationaux :**

Arab News <http://www.arabnews.com/> (anglais) ,  
Saudi Gazette <http://www.saudigazette.com.sa> (anglais),  
Al-Bilad <http://www.albiladdaily.com/> (arabe),  
Al-Riyadh <http://www.alriyadh.com/> (arabe),  
Okaz <http://www.okaz.com.sa> (arabe),  
Al-Watan <http://www.alwatan.com.sa> (arabe),  
Al-Jazira <http://www.al-jazirah.com> (arabe),  
Al-Madina <http://www.almadina.com> (arabe),  
Al-Yaum <http://www.alyaum.com> (arabe),  
Al-Iqtisadiyya <http://www.aleqt.com> (arabe),  
Al-Riyadhiyya <http://arriy.com> (arabe),  
Elaph <http://www.elaph.com> (arabe),  
Al Watan <http://www.watan.com> (arabe).

##### **Revue et magazines :**

Al-Majalla <http://www.al-majalla.com/> (arabe),  
Al Bayan <http://albayanmagazine.com> (arabe),  
Al 'Asr <http://www.alasr.ws> (arabe),  
Ufuq <http://ofouq.com> (arabe),  
'Ayn al-Yâqîn <http://www.ainalyaqeen.com/> (arabe, anglais),  
Aramco World <http://www.saudiaramcoworld.com> (arabe, anglais),  
Al Ma'rifa <http://www.almarefah.com> (arabe),

## **19. Les emplois ouverts aux femmes expatriées**

Les femmes peuvent travailler, principalement dans les secteurs de l'enseignement et des professions médicales :

- L'école française de Djeddah et certaines écoles internationales étrangères de Djeddah disposant de sections françaises peuvent proposer des emplois de professeurs, d'institutrices, d'assistantes maternelles et des emplois administratifs.
- Les hôpitaux et les cliniques recrutent des infirmières et d'autres personnels hautement qualifiés.

Il arrive que des étudiants et des familles de nationalité saoudienne ou non proposent des cours de français à domicile. La maîtrise de l'anglais ou de l'arabe est indispensable pour briguer ces fonctions.

## **20. Introduction d'animaux domestiques en Arabie**

L'Arabie Saoudite dispose d'une réglementation spécifique à l'introduction des animaux sur son territoire (permis d'importation, quarantaine, interdiction). Il est vivement recommandé de prévoir un délai minimal de dix jours, voire de plusieurs mois en cas d'exigence de mise en quarantaine de votre animal afin de vous conformer à ces modalités. Pour plus de détails, vous devrez prendre contact avec l'ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite en France.

### ***A- Réglementation internationale.***

Si vous devez transiter par un ou plusieurs pays durant votre voyage à destination de l'Arabie Saoudite, vous devrez également vous conformer à la réglementation en vigueur dans le ou les pays de transit. Il est important de noter que certains pays refusent strictement le transit d'animaux sur leur sol.

Des informations générales sur la réglementation de nombreux pays sont disponibles sur le site Internet de l'Association internationale du transport aérien (IATA), ainsi que sur celui de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. Nous vous recommandons de contacter la compagnie aérienne par laquelle vous allez voyager au moment de la réservation de vos billets pour signaler la présence de l'animal et connaître les conditions de transport de celui-ci. Pour connaître les normes internationales de transport des animaux et des cages, vous pouvez consulter le site Internet de l'Association internationale du transport aérien.

### ***B- Démarches et modalités administratives et médicales.***

Avant de vous rapprocher de l'ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Paris pour la validation du certificat de bonne santé de votre animal délivré par votre vétérinaire, le Ministère des Affaires Etrangères recommande la mise en conformité de votre animal aux exigences réglementaires françaises en matière de santé et de protection animales. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter votre vétérinaire traitant titulaire d'un mandat sanitaire ou directement la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) de votre département dont les coordonnées sont indiquées sur le site internet du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : <http://www.agriculture.gouv.fr>, rubrique ministère, organisation du ministère, services déconcentrés, le ministère en départements.

Un certain nombre de documents relatifs à votre animal sont obligatoires et doivent être établis par le vétérinaire traitant, titulaire d'un mandat sanitaire :

- certificat d'identification par micropuce ou tatouage ;
- certificat de vaccination contre la rage en cours de validité ;
- certificat international de bonne santé, établi par le vétérinaire traitant, titulaire du mandat sanitaire, dans la semaine précédant le départ de France.

Il est également conseillé de faire procéder à un titrage des anticorps antirabiques dans un laboratoire agréé et de se munir du carnet de vaccination de l'animal tenu à jour.

Une fois le dossier dûment constitué, vous devrez prendre rendez-vous avec le service "santé et protection animales" de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) dont relève le vétérinaire traitant, pour la validation des documents établis par celui-ci.



## C- En Arabie Saoudite

Lors d'un voyage au départ d'Arabie pour la France en compagnie de votre animal, vous devrez vous adresser au ministère saoudien de l'Agriculture, situé rue de La Mecque, km 10 à Djeddah. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site des expatriés Français dans le monde. Votre vétérinaire en Arabie Saoudite saura vous conseiller et vous guider.

## D- Contacts

- Ambassade du royaume d'Arabie Saoudite à Paris.  
Adresse : 5, avenue Hoche - 75008 Paris  
Tél : 01.56.79.40.00 Fax : 01.56.79.40.01  
Services consulaires : 9 rue des Gravieres  
92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 47 47 62 63  
Internet :  
<http://www.mofa.gov.sa/detail.asp?InServiceID=227&intemplatekey=MainPage>  
Courriel : [amb.arabiesaoudite@gmail.com](mailto:amb.arabiesaoudite@gmail.com)
- Agence internationale du transport aérien : [www.iatatravelcentre.com/Rubrique "country information > select your destination > pets "](http://www.iatatravelcentre.com/Rubrique%20country%20information%20%3E%20select%20your%20destination%20%3E%20pets) et ("[www.iata.org/ " areas of activity > cargo > live animals > traveller's pet corner "](http://www.iata.org/)) et ("[www.iata.org/ " areas of activity > cargo > live animals > traveller's pet corner "](http://www.iata.org/).)
- Site de l'Ecole nationale vétérinaire de Maisons-Alfort : [www.vet-alfort.fr/](http://www.vet-alfort.fr/) rubrique "ressources > sites spécialisés > voyager dans le monde entier avec son animal de compagnie").
- Site de la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) : <http://www.agriculture.gouv.fr/>, rubrique ministère, organisation du ministère, services déconcentrés, le ministère en départements.
- site des expatriés français dans le monde : [http://www.expatries.diplomatie.fr.](http://www.expatries.diplomatie.fr/)
- Coordonnées de vétérinaires anglophones à Djeddah : Dr. Khaled al-Dabai.  
Portable : 056 788 88 10 ; Dr. Nebrojsa Zivkovic, (Fifa).Tel bureau : +966126695554.  
Portable : 050 904 85 68

## 21. Les télécommunications

L'Arabie Saoudite bénéficie d'un excellent réseau téléphonique. Voici les modes de communication disponibles :

- Le téléphone portable avec abonnement.
- Le téléphone portable avec cartes prépayées.
- Le téléphone fixe avec abonnement auprès de l'office des télécommunications saoudien.
- Tous les logiciels de type Skype, qui doivent être téléchargés soit sur un ordinateur, soit sur son téléphone portable. Ils présentent l'avantage de réduire très sensiblement la facture de téléphone.

Les communications téléphoniques et l'utilisation des nouvelles technologies comme internet ne présentent aucune difficulté. De l'étranger, la connexion téléphonique avec l'Arabie Saoudite est réalisée par l'indicatif du pays, soit le +966, puis :

- Si le correspondant de l'appelant dispose d'un numéro fixe : ajouter, à l'indicatif +966, le « 12 » pour Djeddah, ensuite son numéro de téléphone.
- Si le correspondant de l'appelant dispose d'un téléphone portable : ajouter, à l'indicatif +966, son numéro de téléphone, sans le premier chiffre de celui-ci, lequel est « 0 ». Exemple, +966 505351802 (en réalité, le numéro complet de ce correspondant est le 0505351802, et il devra être composé tel quel si l'appelant et l'appelé se trouvent tous les deux sur le territoire saoudien). A toutes fins utiles, ce numéro de téléphone est celui du service de permanence du Consulat Général.

Quant à internet, il est accessible par souscription de contrat auprès de fournisseurs locaux. Certains sites sont censurés par les autorités saoudiennes.

### Télévision :

La télévision et le réseau câblé font partie de l'équipement fourni dans le contrat de location. Les programmes des deux chaînes de la télévision saoudienne sont diffusés en arabe et en anglais et peuvent ne pas correspondre aux attentes de nos compatriotes. Il est possible, le cas échéant, de recourir aux chaînes cryptées telle que « Canal plus horizon » et aux télévisions disponibles sur les satellites, « Arte » par exemple, dans les logements individuels ou dans les *compound* qui n'offrent pas ces commodités. Il convient toutefois de souscrire un abonnement en France de type « bis TV » afin de pouvoir recevoir les chaînes françaises de la TNT.

### Fournisseurs d'accès à Internet :

#### **Saudi Telecom (STC) – Saudi Net**

King Fahd Road, NCCI Building, Tour sud, 4ème étage

Téléphone : 800 124 75 55

Site Web : [www.saudi.net.sa](http://www.saudi.net.sa)

#### **Nesma**

Olaya Street, près du marché informatique,

Abdullah Ali Fozan building, 3<sup>ème</sup> étage

Téléphone : 800 124 4500

Site Web : [www.nesma.net.sa](http://www.nesma.net.sa)

## 22. Adresses utiles

### **Consulat Général de France à Djeddah :**

Téléphone : +966 12 668 15 50

Fax : +966 12 668 27 17

P.O Box 145 – Djeddah 21411

[www.consulfrance-djeddah.org](http://www.consulfrance-djeddah.org)

### **Ambassade d'Arabie Saoudite à Paris :**

Téléphone : 01 56 79 40 00

5, avenue Hoche – 75008 Paris

Site web : [www.saudiembassy.fr](http://www.saudiembassy.fr)

Courriel : [amb.arabieSaoudite@gmail.com](mailto:amb.arabieSaoudite@gmail.com)

### **Consulat d'Arabie Saoudite à Paris :**

*Téléphone* : 01 47 47 62 63  
*Fax* : 01 47 47 16 97  
29, rue des Graviers,  
92200 Neuilly

### **Ecole française Internationale de Djeddah :**

*Téléphone* : +966 691 56 62/ 691 88 48  
*Fax* : +966 639 05 40  
P.O Box9982 – Djeddah 21423  
*Courriel*: [lyceefrancaisdjeddah@yahoo.fr](mailto:lyceefrancaisdjeddah@yahoo.fr)  
*Site Web*: [www.lyceefrancaisdjeddah.com](http://www.lyceefrancaisdjeddah.com)

### **Traducteurs agréés par le Consulat Général de France à Djeddah :**

Ahmed TIJANI  
*Téléphone/Fax* : 00 966 2 674 79 98  
*Portable* : + 966 504 682901

Mme Rita BEJJANI  
*Portable* : +966 506 67 44 83

M. Pierre ABI AAD  
*Portable* : + 966 536 71 84 56  
*Courriel* : [abpierre75@hotmail.com](mailto:abpierre75@hotmail.com)

M. Mohamed AREF  
*Portable* : + 966 557 56 73 17  
*Courriel* : arefiphone@gmail.com

### Autres sites proposés pour faciliter vos démarches à l'étranger :

Le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) vous offre la possibilité de consulter :

- Les sites Internet publics et internationaux : nationaux, locaux, européens, organisations internationales, Etats étrangers.
- L'annuaire des administrations nationale et locale et les coordonnées des responsables des conventions collectives.
- Les indices de l'INSEE.
- LégiFrance : dernier journal officiel.

Droits et démarches : état civil, carte nationale d'identité, service national, passeport et visa, permis de conduire, casier judiciaire, retraite, impôts, légalisation, certification de copie conforme, délais de conservation des papiers, autorisation de sortie du territoire, etc.  
Demandes en ligne : actes de l'état civil survenus en France ou à l'étranger, casier judiciaire, etc.

Le site [www.expatries.org](http://www.expatries.org) :

- Aide à préparer un départ à l'étranger dans de bonnes conditions et indique la procédure à suivre pour résoudre les questions : de douane, de fiscalité, d'élections, de Français en difficulté, d'écoles (inscriptions et bourses), de santé, de protection sociale, de carte nationale d'identité, de passeport, de visas, etc.
- Fournit les indications d'accès aux guides MFE : livret du Français à l'étranger ; premiers pas à l'étranger ; retour en France ; femmes françaises à l'étranger...

## 23. Lexique

**'Abaya:** Longue robe (cape noire) que la femme doit porter lors de ses déplacements hors de son lieu d'habitation. Elle est obligatoire en permanence dans tous les lieux publics.

**Iqama :** Carte de séjour saoudienne. Elle est exigée pour toutes démarches administratives (ouverture d'un compte bancaire...). Elle est délivrée par les autorités saoudiennes sur saisine du sponsor.

**Sponsor :** personne physique ou morale (société) responsable du séjour du ressortissant étranger (Français y compris) en Arabie Saoudite.

**Ramadan :** Mois musulman durant lequel les fidèles observent le jeûne et l'abstinence de l'aube à la tombée de la nuit. Durant cette période, les horaires de travail sont aménagés, y compris au Consulat Général de France à Djeddah.

**Hajj :** Grand pèlerinage à La Mecque. Se déroule à dates fixes chaque année

**'Omra :** Petit Pèlerinage qui se déroule toute l'année en dehors de la période du Hajj.

**Compound :** Résidence privée qui est soumise à un régime de sécurité très strict. Leur réglementation est beaucoup plus permissive que la loi locale puisque les femmes ne sont pas tenues d'y porter la 'abaya. Ils proposent de nombreux services (aires de jeux, salles de sports, lieux de détente, épiceries, cafétérias, restaurants, etc.

**Mall :** Galerie commerciale abritant de nombreuses boutiques, des hypermarchés, des cafétérias, des restaurants et le plus souvent des aires de jeux pour les enfants.

## 24. Bibliographie succincte sur l'Arabie saoudite

### 1 – Essais

AREBI Saddeka, *Women and Words in Saudi Arabia: the Politics of Literary Discourse*, Columbia UP, 1994.

DA LAGE Olivier, *Géopolitique de l'Arabie Saoudite*, Bruxelles, Editions Complexe, 1996, 143 p.

DAZI-HENI, Fatiha, *Monarchies et sociétés d'Arabie : le temps de la confrontation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

LACROIX Stéphane, *Les islamistes saoudiens, Une insurrection manquée*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 360 p.

LECLERC Christophe, *Avec T.E. Lawrence en Arabie. La Mission militaire française au Hedjaz 1916-1920*, Paris, L'Harmattan, 1998, 174 p.

Le RENARD Amélie, *Femmes et espaces publics en Arabie Saoudite*, Paris, Dalloz, 2011, 352 p.

MENORET Pascal, *L'énigme saoudienne. Les Saoudiens et le monde, 1744-2003*, Paris, La Découverte, 2003, 261 p.

MENORET Pascal, *L'Arabie, des routes de l'encens à l'ère du pétrole*, Paris, Découvertes Gallimard n° 563, 2010.

MOULINE Nabil, *Les clercs de l'Islam : Autorité religieuse et pouvoir politique en Arabie Saoudite, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, 357 p.

MURPHY Caryle, *A Kingdom's Future: Saudi Arabia Through the Eyes of its Twentysomethings*, <http://www.wilsoncenter.org/publication/kingdoms-future-saudi-arabia-through-the-eyes-its-twentysomethings>, Washington, DC, Wilson Center, 2013, 159 p.

QU'AITI (al-) Sultan Ghalib, *The « Call » of Shaykh Muhammad bin 'Abdal-Wahhab and the Three Sa'udi States (1744-1925). The Emergence of Modern Sa'udi Arabia*, Newport, Medina Publishing, 2012, 496 p.

SADRIA Modj-ta-ba, *Ainsi l'Arabie est devenue saoudite. Les fondements de l'Etat saoudien*, Paris, L'Harmattan, 1989, 170 p.

SAGHI Omar, *Paris-La Mecque. Sociologie d'un pèlerinage*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011, 284 p.

YAMANI May, *Cradle of Islam: the Hijaz and the Quest for Identity in Saudi Arabia*, I. B. Tauris, Londres, 2004, 226 p.

## 2 – Récits

BLUNT Anna, *Anna d'Arabie, la Cavalière du désert 1878-79*, Paris, Phébus Libretto, 2009.

BURTON Richard F., *Voyage à La Mecque*, Paris, Payot et Rivages, 2007.

DOUGHTY, Charles M., *Voyages dans l'Arabie déserte*, traduit de l'anglais, présenté et annoté par Jean-Claude Reverdy, Paris, Karthala, 2003, 1488 p.

HAMMOUDI Abdellah, *Une saison à La Mecque*, Paris, Le Seuil, 2005, 317 p.

MAROK Ali, ZEGHIDOUR Slimane, *La Mecque, au cœur du pèlerinage*, Paris, Larousse, 2003, 190 p.

RZEWUSKI WaclawSeweryn, *Impressions d'Orient et d'Arabie. Un cavalier polonais chez les Bédouins, 1817-1819*, Paris, José Corti, 2002.

ZEGHIDOUR Slimane, *La Vie quotidienne à La Mecque de Mahomet à nos jours*, Paris, Hachette, 1989, 446 p.

MOUNIF AbdulRahman, *Villes de sel. L'errance*, Éditions Actes sud — Sindbad, octobre 2013, 656 p., 28 euros. Traduit de l'arabe (Arabie saoudite) par France Meyer.

## 3 – Littérature

ABDEL MEGUID Ibrahim, *L'autre pays*, traduit de l'arabe (Egypte), Arles, Actes Sud, 1999.

ABODEHMAN Ahmed, *La Ceinture*, Paris, Gallimard, 2000 (réédité en Folio en 2003).

ALEM Raja, *Khatem, une enfant d'Arabie*, traduit de l'arabe (Arabie Saoudite), Arles, Actes Sud, 2011.

BAGADER, Abubaker (sous la direction de), *Par-delà les dunes. Anthologie de la littérature saoudienne moderne*, Paris, L'Harmattan, 2009, 607 p.

BAGADER Abubaker, NAVE Eric, *Contes populaires d'Arabie*, Paris, Imago, 2012, 318 p.

BISHR (al-) Badriyah, *Femmes de Riyad*, Paris, L'Harmattan, 2004.

MOHAIMEED (al-) Yousef, *Loin de cet enfer*, traduit de l'arabe (Arabie Saoudite), Arles, Actes Sud, 121 p.

#### **4 - Guides**

BADAWI (al-) Mostafa, *Guide du pèlerin aux sites importants de La Mecque et Médine*, Paris, éd. Dervy, 2008, 149 p.

Union des Français de l'Etranger, *Guide francophone de Djeddah*, Djeddah, Publicis Graphics, 2013, 171 p.

## **25. Plan de Djeddah**

Le site [http://travel.yahoo.com/p-map-488139-map\\_of\\_jeddah-i](http://travel.yahoo.com/p-map-488139-map_of_jeddah-i) propose un plan de Djeddah.